



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MERCREDI 16 JUIN 2021, A 19H30

PRESIDENCE	M. Gaël Gobet, Président
CONSEIL GENERAL	49 Conseillers généraux sont présents
EXCUSE	M. Peter Schnyder
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 11 mai 2021
2. Comptes 2020
Message du Conseil communal et rapport de la Commission financière.
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
3. Rapport de gestion 2020
4. Message relatif à l'adoption des statuts de l'ARS
5. Message relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrafamilial de jour des enfants en âge préscolaire
6. Message relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire AES
7. Message relatif à un crédit complémentaire pour le raccordement de l'ancienne école au chauffage à distance
8. Message relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert

9. Demande de prolongation proposition et postulats :
- Proposition N° 003 de Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal
Transmise au Conseil communal le 11.02.2021. Réponse attendue au 11.08.2021.
 - Postulat N° 019 de Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public
Transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Réponse attendue au 10.06.2021.
 - Postulat N°020 de MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation
Transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Réponse attendue au 10.06.2021.
 - Postulat N° 022 de M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal
Transmis au Conseil communal le 11.02.2021. Réponse attendue au 11.08.2021.
10. Postulat N° 023 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) et Mme Katharina Buchs (PS) concernant la possibilité pour un élu du Conseil général de siéger en visio-conférence (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
11. Postulat N° 024 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre), Mme Sandra Pichonnaz (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la récolte de vélos à la déchetterie communale ainsi qu'un partenariat avec une association pour l'envoi de ces vélos dans un pays en voie de développement (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
12. Divers
13. Fusion du Grand Fribourg / Débat

M. Gaël Gobet, Président. Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mmes et M. les représentants de la presse et membres du public présent et ceux qui nous suivent en direct sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette séance de la nouvelle Législature. L'ordre du jour qui nous attend est assez copieux et je me réjouis des futurs débats qui nous attendent. Toutefois, je ne suis pas certain que nous pourrions être à la maison pour suivre le match de l'équipe suisse mais si nous poursuivons sur la même dynamique que notre séance constitutive, qui sait !

Nous sommes à nouveau réunis dans la salle du Platy mais au vu des annonces récentes du Conseil fédéral, je formule le souhait que nous puissions bientôt retrouver notre très chère Grange lors de notre prochain Conseil. Vous aurez pu constater lors des dernières votations fédérales même les plus belles idées ne passent pas forcément l'épreuve des votations. Le peuple n'a pas été convaincu par les arguments des partisans des divers objets soumis. C'est par l'argumentation et le débat que nous pouvons convaincre. Toutefois, il est dommage de constater que parfois, seules les considérations purement économiques prennent le dessus sur des projets qui visent à atteindre le bien commun. Mais qu'à cela ne tienne, il s'agira de remettre l'ouvrage sur le métier, trouver de nouvelles solutions innovantes et surtout supportables économiquement pour tous les citoyens.

Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 27 mai 2021, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Pour ce soir, je dois excuser la personne suivante :

- M. Peter Schnyder

Mmes Ortner et Ugolini nous rejoindront avec un peu de retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes 48 Conseillers généraux présents.

Pour la bonne tenue du procès-verbal, je rappelle que cette séance est enregistrée et que même si elle est enregistrée, le secrétariat attend vos interventions par écrit, et si possible sous format informatique. Je profite de remercier chaleureusement le secrétariat communal et tout particulièrement Mme Vonlanthen pour son travail, et l'excellente collaboration avec le Bureau. Un tout grand merci également à M. Manusev inusable dans sa tâche ô combien précieuse. Les footballeurs de l'Euro doivent se passer actuellement de ramasseur de balles mais pour notre part, nous pouvons compter sur lui pour assurer nos joutes verbales.

En préambule à cette séance, je vous informe que le Wifi est principalement utilisé pour la transmission en direct de notre séance de ce soir ainsi que pour l'accès aux documents. Je vous rends attentifs au fait que la connexion risque de ne pas supporter la visualisation du match de notre équipe nationale.

Encore une information de dernière minute. La Commission de politique sociale vient tout juste de se reconstituer et nous annonce que Mme De Buman Caroline a été élue Présidente et Mme Grenier Chloé, Vice-présidente. Je leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

Ceci étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler quant à celui-ci ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 11 mai 2021 disponible sur le site internet

M. Gaël Gobet, Président. Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de notre séance constitutive. Y a-t-il des remarques à formuler à ce propos ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance constitutive du 11 mai 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance constitutive du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au plat de résistance avec les comptes 2020, le message du Conseil communal, rapport de la Commission financière, l'examen des comptes de fonctionnement et des investissements pour terminer avec le vote final.

2. Comptes 2020

M. Gaël Gobet, Président. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2020. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Par conséquent, je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Malgré l'Euro, malgré la température, il m'incombe aujourd'hui de vous présenter en quelques chiffres les comptes 2020 en complément au message que le Conseil communal a rédigé et que vous avez en main.

Les comptes 2020 ont toute leur particularité pour un motif que nous connaissons tous c'est-à-dire principalement la crise sanitaire qui a commencé à sévir au début de l'année 2020.

Ce sont donc des comptes qui présentent un amaigrissement provisoire car il y a moins de charges, moins de revenus et moins d'investissements.

Mme Sophie Ortner, Conseillère générale rejoint la séance à 19h42.

Le déficit budgétisé en décembre 2019 était de CHF 534'709.- avant que la crise ne sévise. Le bénéfice réalisé est de CHF 749'231.- soit une différence positive de CHF 1'283'940.-. Je rappelle pour les nouvelles Conseillères générales et les nouveaux Conseillers généraux que ce sont les premiers comptes de la Commune depuis l'introduction de la Réforme fiscale des entreprises qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et que ce sont, par contre, les derniers comptes qui sont établis selon MCH1 puisque nous passerons sous MCH2 dès les comptes 2021. Le budget 2021 a déjà été fait selon les normes comptables MCH2.

Les causes sont multiples, il y a une réduction massive des charges par rapport au budget. Pour le chapitre 0 Administration, il y a une réduction de 9,4% des charges par rapport au budget, soit une réduction de CHF 504'148.-. Pour le chapitre 1 Ordre public, il y a une réduction de 12% des charges, soit moins CHF 159'789.-. Pour le chapitre 2 Enseignement et

formation, il y a une réduction de CHF 1'144'198.- par rapport au budget soit 7,2% de réduction. Pour le chapitre 3 Culture, sports et loisirs, il y a une réduction de CHF 156'000.- soit 5,5% de moins. Le seul chapitre qui est en hausse est celui de la Santé publique qui est dû à des dépenses liées en hausse de CHF 193'339.- soit plus 3,9%. Même les Affaires sociales ont connu une réduction des charges par rapport au budget de CHF 719'479.- soit 7,9% de moins. Il s'agit toujours d'une réduction des charges nettes, c'est-à-dire des charges brutes moins les recettes. Pour le chapitre 6 Transports et communications, là aussi il y a une réduction des charges de CHF 223'475.- soit 4,7% de moins par rapport au budget. Pour le chapitre 7 Protection de l'environnement, les réductions de charges sont de CHF 319'763.- soit 38% de moins. Et pour finir le chapitre 8 Economie, la réduction des charges est de CHF 16'234.- soit moins 11,6%. Pour les chapitres 1 à 8, la réduction totale des charges nettes par rapport au budget est de CHF 3'049'747.- soit une réduction de 7,2% par rapport au budget 2020.

C'est un effet commun à beaucoup de communes dans les comptes 2020. Certaines charges sont des reports puisque certains investissements n'ont pas pu être réalisés d'où des charges diminuées en amortissements, mais également des abandons définitifs de certaines charges en 2020 voire 2021 telles que les subventions pour les camps de sport, camps de ski etc.

En parallèle de la réduction des charges, il y a eu une baisse des revenus. Pour les nouvelles Conseillères générales et les nouveaux Conseillers généraux, au stade des comptes, les revenus des impôts ordinaires sont encore des estimations puisque les taxations définitives des personnes physiques 2020 ne sont pas encore connues et encore moins celles des personnes morales qui, à cette heure, n'ont, pour certaines, pas encore clôturé leurs comptes 2020. Le Service des finances a dû se baser sur le budget 2020 et se demander quelles sont les réductions des revenus des impôts ordinaires qu'il pouvait calculer par rapport au budget suite au Covid-19 car le budget a été fait hors Covid-19. Une réduction de 10% des impôts sur les personnes physiques a été prise en compte. Ces chiffres ne sont pas sortis d'un chapeau. Le Service cantonal des contributions a été contacté afin de voir comment lui calculait cette diminution. Dès lors, il a été pris en considération une réduction de 10 % des impôts des personnes physiques, soit une réduction de CHF 2'560'000.- de rentrées estimées en moins par rapport au budget 2020. Pour les personnes morales, l'impact sera plus sévère même si certaines ont profité de cette crise sanitaire, d'autres vont en pâtir en 2020, voire également en 2021. C'est pour cela que la réduction a été estimée à 15% par rapport au budget 2020 soit une réduction de CHF 2'999'740.- pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. L'impôt sur le capital des personnes morales a aussi été réduit de 50%, car certaines entreprises puiseront dans leur capital pour lisser leurs comptes mais comme le chiffre n'est pas trop

important, l'impact n'est que de CHF 130'000.-. Je rappelle qu'avant la RFFA, l'encaissement des impôts sur le capital des personnes morales s'élevait à plus de 2 millions.

Le total des réductions Covid-19 est estimé dans les comptes 2020 à CHF 5'685'740.- pour les impôts ordinaires.

Il y a aussi de bonnes nouvelles tel que le bonus des personnes morales qui sont des reports des années antérieures ou finalement des sommes supérieures à celles qui avaient été estimées ont été encaissées suite à la connaissance des taxations définitives. Le montant de CHF 1'851'153.- peut être reporté sur l'année 2020 pour des revenus qui ont été sous-estimés pour les personnes morales, ce qui démontre qu'à aucun moment le Conseil communal n'a comme stratégie de donner des chiffres gonflés pour le revenu des personnes morales.

Par contre, il y a un malus de CHF 120'824.- pour les personnes physiques des années antérieures. Pour les impôts ordinaires, en compensant les pertes Covid avec les bonus et malus, il y a donc une réduction nette de CHF 3'989'391.-.

Dans la série des bonnes nouvelles, il y a les impôts dits conjoncturels, très difficiles à estimer d'année en année puisqu'ils dépendent de facteurs qui ne sont pas maîtrisés. C'est le cas des gains immobiliers où CHF 1'057'754.- ont été encaissés soit CHF 317'745.- de plus que le budget et c'est CHF 313'780.- de plus que les comptes 2019 soit 50% de plus. Pour les droits de mutation qui sont perçus en cas de transfert de propriété, là aussi, d'année en année, nous constatons que le chiffre est largement au-dessus du budget car il est très difficile à estimer. Pour l'année 2020, le montant de CHF 2'704'988.- a été encaissé pour les droits de mutation soit CHF 1'704'988.- de plus que le budget 2020 et CHF 369'324.- de plus que les comptes 2019. Au 30 avril 2021, le montant de CHF 580'000.- a déjà été encaissé pour les droits de mutations. Le même phénomène existe en 2020 pour les droits de successions et donations où là aussi le chiffre de CHF 324'870.- est exceptionnel pour l'année 2020. Il est supérieur de CHF 250'000.- par rapport au budget 2020 et de CHF 280'000.- par rapport aux comptes 2019. Mais analyse faite, il s'agit principalement d'une succession qui a rapporté des droits importants. Un total de bonus dans les impôts conjoncturels de CHF 2'300'000.- par rapport au budget 2020.

Au sujet des investissements, ils ont été réduits comme peau de chagrin en 2020 qui est un effet purement Covid. Nous avons réalisé des investissements bruts de CHF 3'765'419.- et des investissements nets de CHF 960'893.- alors que nous avons prévu de faire des

investissements nets à hauteur de CHF 6'179'878.-. Il y a des investissements qui n'ont pas pu être réalisés à cause du Covid et devront être réévalués en vertu du principe de priorisation.

Au sujet du bilan, les liquidités au 31.12.2020 se montaient à CHF 8'610'001.-, une dette est en réduction de CHF 1'000'000.- par rapport aux comptes 2019 pour une dette totale de CHF 79'000'000.-. Le taux moyen des prêts est de 0,882%. Nous venons de reconduire un prêt de CHF 4'000'000.- à moins 0.28%, ce qui signifie que nous touchons de l'argent dans le cadre du renouvellement de certains prêts.

Les provisions totales au 31.12.2021 s'élèvent à CHF 4'374'000.-. Vous constaterez, comme prévu dans le budget, qu'un montant de CHF 2'000'000.- a été prélevé dans la provision PF17.

Le montant des réserves totales se montant à CHF 16'037'871.-, en hausse nette de CHF 1'178'465.- par rapport aux comptes 2019. Vous avez, dans vos documents, les chiffres exacts des attributions aux réserves pour l'eau usée et l'eau potable, qui pourront rester tels quels dans MCH2. Par contre les autres réserves dans MCH2 doivent être dissoutes.

Enfin le compte financier (trésorerie) est positif en 2020, avec un excédent de recette de CHF 2'950'709.-.

Pour terminer, l'année 2020 a été particulière dans tous les domaines. Peut-on déjà donner des perspectives pour 2021 ? Les inconnues sont encore entières en matière de crise sanitaire et de ses effets économiques. Par contre, il y a déjà des bonnes nouvelles qui sont factuelles et connues telles que dans le cadre des impôts des personnes physiques où un contribuable va verser des impôts très importants à la Commune dans un cas exceptionnel qui se chiffre à plusieurs centaines de milliers de francs et qui pourront être crédités aux comptes 2021.

D'autre part, le Groupe Richemont, un de notre principal contribuable, a réalisé des résultats en hausse au 31.03.2021 et nous pouvons nous attendre à une hausse des rentrées fiscales eu égard à ces bons résultats publiés. Le Groupe Richemont, selon l'article paru dans la presse, va renforcer son site de Villars-sur-Glâne ce qui pérennise sa présence sur notre territoire et renforce encore la répartition intercantonale puisque cette société est fiscalisée dans plusieurs cantons. Enfin, pour attester que le Groupe Richemont va mieux après la crise sanitaire pour ceux qui s'intéressent à la bourse, l'action de la Compagnie financière Richemont a augmenté de 42% en 2021 ; même si la bourse est parfois euphorique et pas toujours représentative de la vérité économique, c'est un indice qui nous fait espérer que le creux de la vague est terminé pour ce contribuable.

Autres perspectives pour la Commune, la fameuse péréquation financière intercommunale qui baisse depuis plusieurs années. En 2019, le montant de CHF 10'118'446.- avait été versé et en 2020 le montant de CHF 8'983'144.- a été versé soit un montant de CHF 1'135'302.- de moins qui grève le budget communal en matière de charges.

Les perspectives demeurent fragiles en général, ce qui incitera le Conseil communal, avec l'appui du Conseil général, à rester prudent pour l'année 2021, à établir une priorisation toujours plus importante des investissements et des dépenses, à précéder à une analyse très fine du budget 2022 qui vous sera présenté à la fin de l'année. Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour vos questions.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. En date du 17 mai 2021, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2020 en présence des représentants communaux, M. Olivier Carrel, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, qui lui ont donné les explications complémentaires au message. La Commission financière a également reçu, le 18 mai 2021, les représentants de l'organe de révision, la fiduciaire CORE SA.

En préambule, la Commission financière remercie le Conseil communal et la Cheffe du Service des finances ainsi que ses collaborateurs pour le travail réalisé dans l'élaboration des comptes 2020 dans une période particulière due au Covid-19 qui sévit encore, depuis plus d'une année, ce qui n'est pas sans conséquence sur les comptes 2020.

Derniers comptes avant l'introduction de MCH2, les comptes 2020 bouclent, contre toute attente, avec un bénéfice de CHF 749'231.89 en lieu et place du déficit prévu au budget 2020 de CHF 534'709.85. La Commission financière ne peut que s'en réjouir ! Hélas, cette surprise n'est, après un examen en détails, pas aussi bonne qu'elle y paraît.

Ce résultat positif résulte, d'une part de la dissolution de la provision PF17 de CHF 2 mios et d'une diminution de la charge de la péréquation financière intercommunale, (d'ailleurs prévue au budget 2020), et d'autre part d'une baisse globale des dépenses de fonctionnement (qui atteint les CHF 5 mios) ! Ce sont également CHF 150'000.- en travaux d'entretien des bâtiments et diverses études qui n'ont pas été réalisés ! Se pose alors la question de savoir quel sera l'impact de tous ces reports sur l'année 2021 et les conséquences à plus long terme de l'abandon définitif de certaines réalisations.

Pour les investissements, ce n'est pas moins de CHF 5 millions auxquels le Conseil communal a renoncé en 2020, pour certains avec raison. Toutefois, pour d'autres, cela pourrait engendrer un retard important dans l'échéancier des travaux, avec le risque, d'une part, d'une détérioration de nos infrastructures et, d'autre part, de possibles surcoûts. Il est important, pour garantir le maintien de la qualité de nos installations, d'investir un minimum. Il ressort des comptes d'investissement 2020, que des travaux d'entretien (PGRR routes et plan de renouvellement des installations (STEP), financés par des crédits importants alloués il y a plusieurs années déjà, sur la base d'un échéancier, n'ont été, à ce jour, réalisés que partiellement. Dans le même ordre d'idée, d'autres crédits d'investissement accordés par le Conseil général, il y a de nombreuses années déjà, sont toujours ouverts, avec un solde disponible provisoire non négligeable alors qu'un échéancier fixait le planning des travaux (aménagement d'abris bus, concept de modérations de trafic). La Commission financière estime, qu'au terme d'une année de l'échéancier, le Conseil général serait en droit de recevoir un rapport explicatif circonstancié en vue du bouclage des postes en question.

En outre, la Commission financière constate que plusieurs postes de fonctionnement ont été surbudgétisés en 2020 par rapport aux comptes 2019, sans raison apparente, puisque le montant dépensé est quasi identique à celui de l'année précédente. Par principe, un budget se doit d'être établi au plus près de la réalité, en prenant le risque d'un léger dépassement. En conséquence, la Commission financière estime que le message des comptes doit donner la justification des raisons pour lesquelles une part importante d'un montant budgétisé n'a pas été dépensée.

La Commission financière relève avec satisfaction que ce résultat positif résulte aussi d'une saine gestion du ménage communal axée encore et toujours sur une retenue des dépenses courantes. Toutefois, dans l'idée de dépenser encore moins lorsque le seuil d'économie a été atteint, une réflexion nouvelle devrait avoir lieu pour trouver des solutions inédites qui permettraient de réduire les coûts d'une autre manière (cela a été le cas avec l'externalisation des transports scolaires).

Les effets de la pandémie et l'introduction de la réforme fiscale avec leurs incertitudes accentuent la difficulté d'estimer les recettes fiscales aussi bien des personnes physiques que des personnes morales. La Commission financière en est bien consciente. Elle partage la prudence dont fait preuve le Conseil communal dans son estimation compte tenu des éléments en présence. Par contre, le bon résultat des impôts sur les mutations immobilières et les impôts sur les gains immobiliers est toujours au rendez-vous, ce dont se réjouit la Commission financière.

La lecture des comptes d'investissements laisse apparaître un dépassement de crédit important pour la passerelle de Villars-Vert. La Commission financière fera part, sous le point 8 de l'ordre du jour de ce soir, de son préavis sur le message y relatif.

Cela étant dit, en date du 18 mai 2021, la Commission financière a rencontré les représentants de la fiduciaire Core SA, organe de révision de la Commune. Dans son rapport de révision, l'organe de contrôle, suite à la révision qui s'est déroulée du 14 au 16 avril 2021, a confirmé que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. La Commission financière a formulé différents commentaires et recommandations à l'attention du Conseil communal, suite aux rapports des réviseurs et aux propositions de l'organe de révision. Il s'agit notamment :

- De l'établissement des inventaires concernant les patrimoines financiers et administratifs. La Commission financière a pris bonne note que ces deux inventaires ont été établis par les Services techniques. Par contre, la fixation de leurs valeurs vénales, qui représente un travail très important, est en cours d'élaboration. Selon les informations reçues, cela sera fait durant cette année et prêt pour le bouclage des comptes 2021. Avant cette finalisation, la Commission financière a demandé au Conseil communal à être consultée afin de donner son préavis, leur classification relevant avant tout d'une réflexion politique plutôt qu'administrative.
- De la mise en place d'un système de contrôle interne. La Commission financière a pris note que le SCI entrera en vigueur le 01.01.2022. Selon la recommandation de l'organe de révision, lors des comptes 2019, puis lors des comptes 2020, il serait nécessaire de faire appel à une ressource en personnel au sein de l'administration ou un mandat externe confié à une fiduciaire pour contrôler l'efficacité du système dans son application. La Commission financière a demandé à être informée en temps opportun.
- Du suivi des budgets d'investissements et crédits complémentaires. Grâce au nouveau règlement communal sur les finances, le suivi des investissements sera meilleur. La Commission financière estime que le processus qui sera mis en place devrait être amélioré dans le sens d'une part, d'une meilleure collaboration entre les Services techniques et le Service des finances et d'autre part, d'un investissement plus pointu de la part du Service des finances, ceci afin de garantir un suivi plus précis des projets, notamment de grande envergure. La Commission financière le recommandait déjà lors de la révision des comptes 2019.

Sous réserve des commentaires qui suivront sur les différents postes lors de l'examen, chapitre par chapitre, et de la décision du Conseil général sur le dépassement de crédit pour la passerelle de Villars-Vert, la Commission financière, à l'unanimité, approuve favorablement les comptes 2020 tels que présentés.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 8 juin dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur les comptes 2020. Le groupe PLR-PVL tient à remercier le Service des finances et tous ses collaborateurs pour le travail effectué et la gestion des comptes de la Commune qui sont tenus de manière précise et professionnelle. Nous tenons également à remercier l'ensemble du personnel communal pour les efforts particuliers consentis durant cette année 2020 si particulière.

Le groupe PLR-PVL se réjouit de la gestion saine des dépenses courantes de la Commune et constate avec satisfaction que les comptes 2020 bouclent avec un bénéfice net de près de CHF 750'000.-. Nous saluons également la prudence avec laquelle les recettes fiscales ont été estimées.

Nous prenons note du report de certaines dépenses liées au retard pris sur certains projets ou investissements, en raison de la situation sanitaire. Nous attendons cependant un rapport succinct sur les conséquences que ces dépenses reportées pourraient avoir sur les comptes 2021.

Nous constatons également que certains postes ont été assez fortement surbudgétisés en 2020 par rapport aux comptes 2019 alors que le montant finalement dépensé reste stable par rapport à l'année précédente. Nous tenons à rappeler qu'un budget se doit d'être établi au plus près de la réalité, en prenant le risque d'un léger dépassement lorsque celui-ci se justifie.

Cette année 2020 a été marquée par l'introduction de la réforme fiscale des entreprises (PF17). Un seul exercice comptable est une période très courte pour tirer un premier bilan de la situation. Les comptes ont également été fortement influencés par les conséquences de la pandémie. De plus, il reste encore quelques incertitudes concernant les recettes fiscales définitives pour l'année 2020. Néanmoins, en l'état actuel des choses, le groupe PLR-PVL se réjouit de constater que la Commune s'adapte à cette nouvelle situation fiscale, selon les plans établis. Nous ne doutons pas non plus qu'à l'avenir notre Commune saura continuer à se

montrer agile et à s'adapter aux nouvelles situations, sans recourir aux solutions de facilité (note de l'auteur, une augmentation d'impôts constitue dans certains cas une solution de facilité).

A ce propos, nous tenions également à relever que la situation particulière dans laquelle se trouve notre Commune, à savoir une forte participation des personnes morales aux recettes fiscales, ne constitue pas seulement un risque, comme cela est régulièrement évoqué. C'est avant tout une situation enviable. Le tissu économique dynamique qu'abrite notre Commune est un des piliers sur lesquels repose notre qualité de vie. Soyons-en reconnaissants.

Cette situation très favorable découle des décisions prises par nos prédécesseurs. Plutôt que de souligner le risque que représente cette situation à l'avenir, continuons à nous engager pour rester une Commune attractive pour les entreprises. Les entreprises ont besoin de conditions-cadres attractives.

Toujours concernant les entreprises, il serait également légitime de se poser la question s'il convient de se réjouir d'un bénéfice des comptes de notre Commune (comme d'ailleurs de beaucoup d'autres collectivités publiques) alors que certaines entreprises ont énormément souffert durant cette année en ne bénéficiant que d'un soutien minimum.

En conclusion, et au vu des arguments énoncés, le Groupe PLR-PVL vous recommande d'approuver les comptes 2020.

M. Gaël Gobet, Président. M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Le groupe socialiste a lu avec attention le message du Conseil communal relatif aux comptes de la Commune pour l'année 2020. Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal, le service et les employés communaux pour tout le travail effectué durant cette année difficile.

D'un déficit présumé de quelques CHF 5434'700.- nous passons dans les comptes à un bénéfice de quelques CHF 759'200.-. Ce résultat devrait en absolu nous réjouir. Le Conseil communal relève deux raisons qui impactent cet exercice 2020 : l'introduction de la réforme fiscale des entreprises et l'effet de la pandémie qui a débuté en mars 2020. Le Conseil communal nous dit notamment que le confinement ajouté aux restrictions sanitaires ont eu moult effets sur les actions communales (manifestations annulées, retard accumulé dans le planning de certains travaux et investissements). Cette pandémie a surpris tout le monde et

nous a obligés à faire preuve d'une grande faculté d'adaptation y compris pour la Commune dans ses projets. Mais ce que cette pandémie a surtout mis en évidence c'est la nécessité de disposer d'un état fort et solidaire.

Ce que cette pandémie a aussi mis en évidence c'est que ce sont les plus fragiles, les plus vulnérables, ceux qui ont des travaux précaires ceux qui bénéficient des plus bas salaires qui ont été les premières victimes soit les personnes les plus essentielles.

Le confinement et les restrictions financières ont impacté fortement les activités économiques jouant un rôle primordial dans la vie sociale.

Les comptes 2020 de notre Commune reflètent les dépenses qui n'ont pas eu lieu, mais ils ne reflètent que très peu les aides sociales nécessaires pour venir en aide aux personnes et milieux impactés par la pandémie. Hormis notre part aux frais d'accompagnement dans les EMS, nous ne voyons pas concrètement le soutien dont ont eu besoin les personnes dans le besoin, les milieux économiques de proximité jouant un rôle social primordial, les milieux culturels et sportifs populaires et proches de la population de notre Commune. Le groupe socialiste s'attend à voir cette aide de façon plus tangible dans les comptes 2021.

Avec ces considérations, et avec quelques remarques de détail que nous formulerons, le groupe socialiste accepte les comptes de la Commune 2020 et vous invite à en faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Aegerter.

M. Aegerter Christoph, Conseiller général. Le groupe Le Centre a examiné avec un vif intérêt les comptes 2020 de notre Commune lors de sa séance de préparation du 8 juin dernier.

Il constate avec satisfaction que les comptes 2020 bouclent sur un bénéfice d'un peu moins de CHF 750'000.- à la place du déficit prévu au budget 2020 à hauteur de CHF 534'000.-.

Les comptes sont donc bien moins mauvais que prévu et il est à noter que cet état de fait résulte notamment de la dissolution de la provision de 2 millions de francs, constituée en prévision de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises. On constate donc que la constitution de cette réserve a tout son sens et qu'il faut, à ce titre, relever la très bonne anticipation dont a su faire preuve notre Exécutif dans sa prudente approche des conséquences de cette réforme.

Le groupe Le Centre constate néanmoins que ce résultat positif aux comptes provient également d'une réduction globale des coûts de fonctionnement et à la renonciation à plusieurs dépenses pourtant prévues au budget, concernant notamment l'entretien des bâtiments et les études liées aux futurs projets.

Nous nous interrogeons par conséquent sur les effets à moyen/long terme que ces renoncements pourraient avoir sur l'état et les besoins liés aux infrastructures de notre Commune. Dans le même sens, nous relevons un disponible, non utilisé en 2020, de plusieurs millions de francs au compte des investissements.

Notre groupe prie donc le Conseil communal de garder à l'esprit qu'un retard dans les investissements, même s'il a pu s'expliquer en 2020 en raison de la pandémie, peut devenir problématique sur le long terme s'agissant de la qualité de nos installations et leur mise à disposition de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est bien entendu impossible d'évoquer les comptes 2020 de notre Commune, sans faire un lien avec la pandémie COVID-19 qui nous a tous affectés. Cet événement, dont les effets seront encore constatables en 2021, et certainement durant les prochaines années dans les comptes de notre Commune, a généré une claire réduction des dépenses, partiellement contrebalancée par une diminution des recettes.

La diminution des rentrées financières a en particulier affecté les recettes fiscales, notamment l'impôt sur les personnes physiques (moins 2,3 mios) et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (moins 2.9 mios). Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut toutefois relever le surplus d'environ 2 millions de francs de recettes au total pour les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières.

Le groupe Le Centre constate, également avec satisfaction, que les intérêts sur dettes continuent à se réduire. Budgétisés à CHF 880'300.- en 2020, ils ne se sont montés, dans les faits, qu'à CHF 640'000.- environ, soit la moitié de ce que notre Commune devait supporter en 2016.

Au chapitre des dépassements, notre groupe a bien évidemment eu l'occasion d'examiner le surcoût généré lors de la construction de la passerelle de Villars-Vert. Il aura l'occasion de s'exprimer sur cette question dans le cadre de l'examen du crédit complémentaire demandé pour cet objet.

Enfin, le groupe Le Centre se rallie, d'une manière générale, à l'avis de la Commission financière, selon lequel plusieurs positions comptables ont été surévaluées au budget 2020. Il requiert donc de notre Conseil communal qu'il établisse ses budgets au plus près des comptes précédents, même s'il est vrai que l'année 2020 a été très particulière. Il semble en effet préférable que des dépassements du budget puissent être constatés et expliqués, plutôt que ceux-ci soient couverts par des prévisions budgétaires trop élevées par rapport aux réels besoins de financement.

Le groupe Le Centre termine cette courte analyse par de sincères remerciements au Conseiller communal en charge des finances de notre Commune, M. Olivier Carrel, et l'ensemble de son service, en particulier sa cheffe, Mme Rusterholz sévèrement touchée par le Covid. Il adresse également ses remerciements à l'ensemble de notre Exécutif pour l'important travail réalisé et tient encore à relever la qualité du message présenté à l'appui des comptes.

Fort de ce qui précède, le groupe Le Centre vous invite à approuver les comptes 2020 de notre Commune.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je vais répondre aux inquiétudes de la Commission financière mais également des groupes PLR-PVL et du Centre s'agissant des travaux qui n'ont pas été réalisés sur les bâtiments en 2020.

Les travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2020 ont été inscrits au budget 2021. Il n'y aura donc pas de surprises sur d'éventuels reports non prévus dans les comptes 2021. Il n'y a pas non plus de travaux d'entretien qui ont été abandonnés et qui pourraient préjudicier la pérennité des bâtiments. Le montant qui n'a pas été utilisé pour l'entretien des bâtiments s'élève en tout à près de CHF 50'000.-. Les travaux reportés sont détaillés dans le message des comptes. Il s'agit principalement, tout d'abord, des aménagements extérieurs de la partie école enfantine de l'école des Rochettes qui représentaient un montant de CHF 30'500.-. Ces travaux n'ont pas pu être réalisés car les études ont démontré que le montant inscrit au budget était insuffisant. Le nouveau montant a été inscrit au budget 2021 et les travaux seront réalisés cette été.

Il y a eu aussi le tapis de la salle de catéchisme des Platanes pour un montant de CHF 4'000.-. En arrachant le tapis existant, nous avons constaté un carrelage en dessous qui était en bon état et avons décidé de tester l'utilisation sans nouvelle moquette et si cela ne pose pas de problème on en restera au carrelage mais par précaution nous avons tout de même inscrit un montant au budget 2021 pour cette dépense. Le remplacement des luminaires dans le bâtiment de l'ancienne administration de l'école de Cormanon pour un montant de CHF 3'000.-. Ces travaux seront réalisés cette année également. Il y a aussi le traçage au sol dans les locaux de rangement du Centre sportif pour un montant de CHF 1'500.-. Ce montant a également été insuffisant et a été reporté en 2021 avec un nouveau montant au budget. S'agissant du montant de CHF 12'000.- inscrit pour étudier la réfection du four à pain, en raison de la situation un peu tendue avec le voisinage, il a été décidé de reporter cette étude en 2022.

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir s'agissant de l'entretien de nos bâtiments. On peut constater que le budget 2021 est proche de celui de 2020. Pour les budgets estimatifs des années suivantes ils seront calculés en prenant 1% de la valeur ECAB des bâtiments et on constate que nous sommes plutôt dans la fourchette haute. J'espère avoir répondu à vos questions.

M. Gaël Gobet, Président. Nous pouvons passer à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre. Je vous rappelle de spécifier le numéro de compte et son libellé afin que les choses soient claires pour tout le monde.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

210.366 Subsides pour camp de ski et d'été

La Commission financière a pris acte que seul un nombre restreint de camps et de journées sportives ont pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires, ce qui explique la non-utilisation d'une partie du montant budgétisé.

210.315 Entretien et location et informatique

210.311.05 Renouvellement Hardware et Software

La Commission financière a pris note que la baisse enregistrée dans ces deux postes est en lien avec le poste d'investissement 290.506 Renouvellement informatique des écoles. Le Conseil général ayant accordé un crédit d'investissement de CHF 224'000.- pour le renouvellement du parc informatique des écoles, réalisé en 2 étapes, 2020 et 2021, cela a eu pour conséquence une réduction des frais d'entretien et le renoncement à l'achat de certaines machines prévus dans le compte fonctionnement.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 3.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

300 Culture

340 Sports

L'effet Covid-19 se fera sentir essentiellement dans les comptes 2021, suite aux budgets spéciaux alloués par le Conseil général en décembre 2020 pour une aide exceptionnelle en matière culturelle et sportive. La Commission financière souhaite connaître le processus d'attribution des aides et les montants qui ont déjà été alloués.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil général a des remarques ? Mme Demierre.

Mme Demierre Aline, Conseillère générale. Nous constatons que dans les comptes-rendus de ce chapitre, qu'il y a eu en 2020, des excédents sous diverses rubriques (Poste 340.310 Promotion du sport, 340.365.10 Dons aux sociétés sportives, 350.365 Subsidés aux sociétés locales ainsi que le poste 350.365.05 Dons extraordinaires aux sociétés locales).

Or, cette période Covid a été et est encore très difficile pour les milieux sportifs, culturels et de loisirs qui subissent toujours des restrictions. La vie associative souffre de la situation. Les médias, réseaux sociaux et autres canaux de communication nous en font prendre conscience régulièrement.

Le Conseil général a augmenté dans le budget 2021 le soutien pour la culture et les clubs sportifs et aurait espéré que le Conseil communal se montre tout autant proactif lors de l'exercice 2020, ce qui manifestement n'a pas été le cas et nous le regrettons.

Les excédents relevés dans les comptes 2020 pourraient représenter une aide importante, surtout que le budget pour ce chapitre avait été augmenté l'an passé.

Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS propose à l'Exécutif d'interroger les acteurs de la culture, des sports et de loisirs afin de s'assurer de leurs besoins réels et de contribuer, par une aide financière, à une évolution saine dans les mois à venir, de la vie associative de notre Commune.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Concernant la culture, les sports et les loisirs, nous constatons que plusieurs postes au budget n'ont pas été épuisés quand bien même la situation de crise sanitaire aurait nécessité de venir en aide aux associations culturelles et sportives. Il s'agit des postes 300.365, 340.310, 340.365.10 et 330.365 où de grandes économies ont été faites.

Nous avons deux questions :

1. Pourquoi aucun effort n'a été fait pour utiliser les moyens à disposition pour soutenir ces secteurs ?
2. Si des mesures ont été prises pour utiliser les budgets qui ont été longuement discutés et largement approuvés en fin d'année passée pour venir en aide à ces secteurs en 2021 ?

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. L'année 2020 a été privée de différentes manifestations tant au niveau de la culture que du sport. Toutefois, nous avons continué à verser les subventions aux associations culturelles et sportives mais dans une moindre mesure puisque leurs divers évènements ou manifestations n'ont pas pu avoir lieu. Je cite comme exemple la société des Concerts de l'Avent à qui la Commune a voulu verser le subside annuel alloué en temps normal, qu'elle a refusé étant donné que les manifestations n'ont pas pu avoir lieu. La Commune a tout de même versé un montant mais dans une moindre mesure afin que cette société puisse aller de l'avant.

En ce qui concerne le sport, nous avons pris contact au printemps 2021 avec les présidents de nos associations sportives les plus importantes (FC Villars, Villars basket, Ski club, etc.). Selon leur réponse, leur situation financière 2019-2020 a été maîtrisée. Pour 2021, nous avons mis en place un règlement avec un questionnaire pour les mesures aide-COVID qui a été adressé à nos différentes associations sportives qui nous l'ont retourné au mois d'avril 2021.

L'examen est terminé et grâce au budget qui nous a été octroyé par le Conseil général, nous pourrions répondre positivement à toutes leurs demandes de manière généreuse. Nous avons reçu actuellement 9 demandes auxquelles nous répondrons favorablement. Ces demandes seront soumises au Conseil communal pour validation lundi prochain.

Les conditions pour l'octroi d'une aide sont les suivantes :

- Etre un club ou une association sportive ayant ses statuts déposés à la Commune de Villars-sur-Glâne
- Justifier que l'annulation d'un ou plusieurs évènements prévus en 2020 a généré un ou plusieurs manques à gagner budgétés
- Avoir payé des locations d'infrastructures non utilisées
- Avoir pris des mesures pour pallier aux pertes financières

Les mesures pour pallier aux pertes financières ont été prises par les grands clubs car nous avons tous pu acheter du fromage, du vin, du miel, etc. à ces différents protagonistes.

Nous tenons, d'ailleurs, ce soir à remercier le Comité des associations sportives ainsi que leurs membres basés sur le bénévolat pour avoir fait preuve de résilience et d'initiative pour faire face à cette crise. Nous saluons les gestes des sponsors dont certains malgré les

annulations de manifestations, continuaient à soutenir les clubs sportifs. La Commune a agi de manière subsidiaire en continuant à verser à ces associations sportives l'entier de la subvention annuelle.

Nous avons également prévu de soutenir les acteurs culturels professionnels habitant notre Commune. Actuellement, nous avons reçu 2 demandes de création et de résidence qui ont été soutenues à hauteur de CHF 10'000.-. Leurs projets seront présentés par les artistes eux-mêmes à la Commission des affaires culturelles nouvellement reconstituée.

Nous suivons attentivement les différentes évolutions sanitaires et financières de nos sociétés sportives qui se portent bien grâce à leurs membres et nous allons pouvoir, grâce à vous, leur verser cette aide COVID.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 4.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

583.310.10 Dépenses Ateliers de coaching Projet Job

La Commission financière souhaite connaître les conséquences sur le programme Projet Job, du refus du Canton de verser la subvention espérée de CHF 10'000.-.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil général a des remarques ? Mme Yotégé.

Mme Aurélie Yotégé, Conseillère générale. Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS s'engage pour un filet social en faveur de toutes les personnes qui en ont besoin. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et son

logement. C'est dans cette perspective qu'en 2020, le groupe Les Verts Centre Gauche PCS avait soutenu le règlement communal sur l'aide directe au logement.

Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS constate qu'en 2020, il y a eu une augmentation des demandes d'aide au logement, et que le nombre de bénéficiaires est resté stable. Nous constatons aussi qu'il y a eu 173 demandes dont 74 refusées.

Nous nous questionnons. Pourquoi malgré une augmentation des demandes, le nombre de bénéficiaires est resté stable ? Cela peut étonner dans le contexte Covid qu'un montant de CHF 142'106.40 a été attribué en 2020 et que le montant disponible après soustraction des montants versés s'élève à CHF 77'893.60.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à quel point l'année 2020 a été une année particulière. En raison de la pandémie du coronavirus, la vie quotidienne s'est fortement compliquée pour beaucoup de personnes. La crise sanitaire a fragilisé de nombreux salariés. Nous avons pu constater des pertes de revenus, pertes d'emplois, des contrats non-renouvelés, etc.

Il est impératif de s'adapter au contexte actuel, d'articuler des actions et de trouver des solutions et soutiens financiers et de les distribuer aux personnes dans le besoin directement touché par la pandémie du Covid.

Nous demandons que toutes les mesures possibles soient prises pour soutenir au mieux les personnes directement impactées par le contexte de crise sanitaire actuel.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Pour répondre à la question de la Commission financière concernant les conséquences du programme Projet Job par rapport à la subvention refusée, cette dernière était en prévision de renforcer la recherche active de partenariat avec les entreprises situées sur le territoire de la Commune. L'année 2020 n'a pas été propice pour trouver des solutions. Dans l'intervalle, il a été décidé d'arrêter les ateliers de coaching en les remplaçant par une permanence dans un Centre d'animation où il y aura tous les mardis soir une permanence d'une heure et demie où la personne spécialiste en insertion professionnelle sera présente ainsi que des animateurs où les jeunes pourront venir et être aidés pour leur recherche d'emploi. Cette option sera plus efficace que les ateliers qui étaient partiellement suivis. Cette nouvelle direction permettra de se focaliser sur le développement de partenariat

pour trouver des stages pour les jeunes afin de les soutenir dans leur recherche d'apprentissage.

En ce qui concerne l'aide au logement, il y a de nouvelles conditions d'octroi dans le règlement depuis 2018 où les demandeurs doivent habiter la Commune depuis trois ans au lieu de deux ans. Il y a aussi les charges qui ne sont plus prises en compte ainsi que des plafonds d'après les loyers. Durant l'année 2020, nous avons eu des demandes de personnes qui ont eu des difficultés et nous sommes aussi rentrés en matière pour des cas de rigueur. Notamment pour des personnes qui ont tenu un commerce et qui bénéficiaient déjà de l'aide au logement mais qui étaient dans une situation limite de basculer dans l'aide sociale et là nous avons continué d'octroyer l'aide au logement ce qui les a aidées. Je vous informe également que nous tenons compte de l'avis de taxation de l'année précédente et sur certains dossiers, nous sommes entrés en matière lorsqu'il y a un changement important de la situation. Sur les demandes qui ont été présentées ce n'était pas le cas. Etant donné qu'il y a eu un changement de règlement à partir de l'année 2019, il y a eu des différences par rapport au budget car pour la première année, le Canton a approuvé le règlement seulement à la fin février. De ce fait, il manquait deux mois. Le montant a été budgétisé un peu trop à la hausse pour l'année 2020 c'est pour cela qu'il y a une différence. Mais si vous comparez entre les comptes 2019 et ceux de 2020, la différence est moins importante. Pour l'année 2021, le budget a été adapté mais on s'attend à avoir une légère augmentation suite aux avis de taxation 2020. On s'attend également à une augmentation des demandes d'aide sociale d'ici cet automne et par la suite, dès la fin des aides cantonales et fédérales.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 6.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

650.318.10 Incitation Mobility pour la population

La Commission financière souhaite connaître la raison pour laquelle le montant de CHF 2'000.- prévu au budget n'a pas été utilisé.

650.382 Attribution bénéfice plan de mobilité

La Commission financière a pris note que le Conseil communal va entamer une réflexion sur l'utilisation qui sera faite de ce bénéfice s'élevant à CHF 23'659.45 en lien avec les postes 650.427.90 Recette plan de mobilité CHF 73'520.- et 650.366.10 Encouragement plan de mobilité CHF 49'860.55.

M. Gaël Gobet, Président. Le Conseil communal souhaite directement répondre. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Au sujet de l'incitation Mobility pour la population, si elle n'a pas été utilisée c'est simplement que personne en a fait la demande. Nous nous poserons la question de son utilité pour le prochain budget.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil général a encore des remarques ? M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Au sujet des postes 650.366, 650.382 et 650.427.90, le groupe Les Verts Centre Gauche PCS constate avec satisfaction que le nombre de bénéficiaires des mesures d'encouragement prévues dans le cadre du plan de mobilité mis en place pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale et des écoles a notablement augmenté et que les coûts de ces mesures sont largement compensés par les recettes issues de la vente des vignettes de stationnement.

Il a pris note en outre que le bénéfice du plan de mobilité d'environ CHF 23'600.- a été viré au compte correspondant au bilan qui totalise au 31 décembre 2020 une réserve d'environ CHF 178'000.-.

Afin d'avoir une meilleure vision des effets concrets du plan de mobilité, il serait utile de connaître l'évolution de la répartition modale des déplacements depuis la mise en place de ces mesures. Ces informations permettraient de vérifier les résultats obtenus sur la durée et de renforcer les mesures d'encouragement pour qu'une plus grande part des usagers renonce à la voiture pour leur déplacements domicile-travail.

Le groupe souhaiterait également savoir si la subvention accordée pour l'achat de vélos électriques est soumise à certaines conditions, comme notamment le renoncement à l'achat d'une vignette de stationnement.

Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS demande au Conseil communal s'il est prêt à fournir au Conseil général dans un délai raisonnable un rapport sur les résultats et perspectives du plan de mobilité.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Le Conseil communal souhaite répondre.
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Pour le plan de mobilité, en contrepartie du renoncement à une place de stationnement, il y a une subvention pour l'abonnement du bus et pour ceux qui se déplacent à pied, une indemnité pour piétons.

Par rapport au vélo électrique, il y a une subvention indépendamment du fait que la personne utilise son véhicule ou pas. Car il y a des personnes qui habitent relativement loin qui ont fait l'acquisition d'un vélo électrique et qui l'utilise pour venir au travail pour autant que la météo le permette et qui ne sont pas en mesure de renoncer définitivement à la voiture. Ce sont des personnes qui font des parcours qui dépassent facilement les 20 kilomètres.

Par rapport au bilan, nous n'avons pas encore tiré de bilan par rapport à ces premières années de plan de mobilité. Nous le ferons afin de pouvoir mieux calibrer les mesures et mieux utiliser le bénéfice que dégage les vignettes de stationnement.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

711.313 Chlorosulfate de fer STEP

La Commission financière demande à connaître les raisons qui ont rendu possible une réduction de la consommation de ce produit chimique.

750.366 Promotion développement durable

Le montant budgétisé de CHF 40'000.- destiné à la promotion du développement durable n'a pas été dépensé. Quelle en est la raison ?

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Concernant le développement durable, je réponds pour des raisons historiques, puisque ce thème était sous ma responsabilité jusqu'à la nouvelle législature. Le poste développement durable était utilisé notamment pour des études en lien avec le processus « Cité de l'énergie » et pour identifier des mesures ou des investissements à faire à l'aide de mandataires. Il n'y a pas eu de dépenses de ce type en 2020 en raison du ralentissement des activités dû au Covid. Ces travaux reprendront cette année sous l'égide de la nouvelle responsable du dicastère, Mme Mélanie Maillard Russier.

M. Gaël Gobet, Président. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Par rapport à l'utilisation du chlorosulfate de fer, c'est un produit qui est utilisé à la STEP pour éliminer essentiellement les phosphates. Ce produit est réglé en permanence en fonction du débit d'arrivée des eaux usées. Sur les trois dernières années, la consommation a été stable pour environ 130'000 kilos. Une différence s'observe par le fait qu'il y a deux silos et lorsque l'un des silos de 25 tonnes est vide, un nouveau camion est commandé et cela peut donner des variations d'une année à l'autre.

Le prix ainsi que son utilisation sont restés stables ces dernières années, même si en 2019, il a été constaté une diminution, due probablement à une baisse des arrivées d'eaux usées.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

900.400.90 Récupération pertes sur créances

La Commission financière constate un certain optimisme dans l'estimation de ce poste dans le budget 2020 par rapport aux comptes 2020. Un élément particulier le justifiait-t-il ?

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Pour le poste 900.400.90, je vais vous faire un petit historique de ce compte pour les nouveaux élus. La gestion des actes de défaut de biens se faisait par le canal de la Ville de Fribourg dont le mandat s'est terminé au 31.12.2017 suite à une décision du Conseil communal. Depuis 2018, c'est la Commune de Villars-sur-Glâne qui gère directement ces actes de défaut de biens. De plus, il y a eu le passage du système informatique Urbanus à celui de Citizen et il s'est avéré que toutes les anciennes poursuites ouvertes dans l'ancien système, qui étaient au nombre de 834, ont dues être recréées, une par une, dans le nouveau système. L'opération est close depuis octobre 2020.

Il y a eu un excès d'optimisme dans le budget 2020 par rapport à l'état d'avancement des travaux. S'agissant du poste 940.318.60 Frais de poursuites, le Service contentieux du Service des finances n'as pas chômé et, s'agissant de la récupération, a travaillé de façon conforme aux différentes années. S'agissant des frais de poursuites, vous ne pouvez pas mettre en parallèle les frais de poursuites avec les montants récupérés puisque les poursuites introduites dans une année n'ont pas forcément porté des fruits la même année.

Il faut aussi relever que l'année 2020 a été marquée par le Covid, avec des absences au sein du Service contentieux ainsi que des sursis Covid qui ont été accordés à certains débiteurs. Tout ceci a aussi retardé l'avancement des poursuites.

C'est aussi l'occasion de donner quelques chiffres. Le Service des finances gère en continu 450 poursuites et renouvelle tous les 6 mois 604 actes de défaut de biens et tout ceci avec un nombre minimum de personnel. Je prends note que le budget 2020 était surévalué et nous ferons mieux la prochaine fois.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2020.

Comptes des investissements 2020 chapitre par chapitre

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

290.503.06 Démontage pavillons Cormanon et remise en état

La Commission financière a pris note que le montant de CHF 70'000.-, prévu pour la remise en état du terrain, sera dépensé en 2021, les travaux ayant été reportés à ce printemps pour des raisons météorologiques.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 3.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

570.623.10 Participation Codems amort. immobilisations

La question de la comptabilisation de cette recette dans le compte de fonctionnement plutôt que dans celui de l'investissement a fait l'objet d'une discussion avec l'organe de révision. La Commission financière demande que la question de la Résidence des Martinets, dont la Commune est propriétaire du bâtiment et pour lequel la CODEMS verse une participation aux frais financiers, fasse l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre des inventaires du patrimoine administratif et financier. La comptabilisation du montant touché dans les recettes de fonctionnement plutôt que dans celles d'investissement aurait l'avantage d'augmenter la marge nette d'autofinancement, l'idée étant d'améliorer cette dernière, ceci également pour une question d'image et de transparence lors de la lecture des comptes. Cette question confirme l'importance de la distinction entre patrimoine financier et administratif.

Le Conseil général n'a pas de remarque

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Une réunion a déjà eu lieu avec l'actuel Directeur des Martinets. On attend que le Conseil de Fondation des Martinets se reconstitue et ensuite, dans la cadre de la négociation du nouveau mandat de prestations avec le Réseau Santé Sarine, on examinera toutes cette problématique du remboursement de la CODEMS, de la valeur du bâtiment et des investissements futurs.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 6.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

620.501.01 Passerelle Bertigny - Villars-Vert

La Commission financière constate un fort dépassement de crédit provisoire, en l'état, de CHF 200'000.-. La Commission financière fera part de son préavis et ses commentaires sur la demande de crédit supplémentaire au point 8 de l'ordre du jour de ce soir.

620.501.09 Entretien lourd selon PGRR-3

Au vu des montants dépensés ces dernières années, la Commission financière constate que le programme d'entretien des routes communales est loin d'être respecté. Ce retard risque d'avoir des conséquences fâcheuses dans le futur en termes de coûts et de sécurité. Elle demande à être renseignée sur l'état de ces infrastructures et le calendrier des travaux.

620.501.24 Modérations de trafic et concept stationnement

Les crédits accordés par le Conseil général datent de 2002 et de 2004. La Commission financière constate que ce poste est toujours ouvert avec un solde disponible provisoire de CHF 321'404.-. La Commission financière se pose la question de savoir s'il est encore utile de le maintenir.

650.501 Aménagement des abris bus

Là aussi, un crédit a été accordé par le Conseil général en 2012. La Commission financière constate que ce poste est toujours ouvert avec un solde disponible provisoire de CHF 247'407.25. Pour quelle raison l'est-il toujours ?

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vais répondre au sujet du PGRR notamment de la qualité de nos routes. Le message relevait la bonne qualité de nos routes communales grâce à la stratégie de maintien mise en place depuis 2002 déjà. C'est une intervention dite lourde mais nous avons également dans le budget de fonctionnement une intervention dite légère qui sont les interventions de taconnage dans le poste 6150.3141.50 Entretien des routes communales. Dans ce poste, nous avons des travaux moyens d'entretien en fonction de nos observations ou de demandes de bordiers.

Pour 2019, au niveau du PGRR 3 notamment des investissements, les travaux se sont déroulés selon notre programme. Seule, la route de l'Eglise a été repoussée pour réaliser les

travaux en même temps que le chauffage à distance et la mise en séparatif. Ces travaux ont été adjugés et sont en cours jusqu'à fin juillet 2021.

En 2020, selon le programme initial, nous devions réaliser les travaux sur la route de Villars. A la demande des Services techniques, les travaux d'entretien ont été repoussés pour permettre d'étudier un projet global dans ce secteur.

En 2021, selon le PGRR 3 initial, nous devions réfectionner la route de Bel-Air. Or, plusieurs gros projets de construction se sont réalisés dans ce tronçon et afin d'éviter tous dégâts sur la route, ces travaux ont été repoussés en 2022.

Le secteur des conduites industrielles devra effectuer la mise en séparatif à la route du Pré de l'Etang et nous ne pouvons pas actuellement effectuer l'assainissement de cette route. Comme vous pouvez le constater, les Services techniques travaillent en parallèle pour ne pas faire des travaux routiers et ensuite recreuser pour le cadastre.

En 2022, les travaux prévus à la route des Préalpes seront réalisés conformément à la planification initiale. La réfection du trottoir à la route de Cormanon sera par contre abandonnée car elle sera réalisée dans le cadre de l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus.

En 2023, la réfection du chemin de la Forêt est maintenue ainsi que celle de la route de Ste-Apolline. Le seul point encore à éclaircir se trouve à l'avenue Jean-Paul II où la route fait l'objet d'une étude PDMS (Plan de mobilité simplifié) et les travaux seront adaptés sur la base de cette étude.

Pour rappel dans le message qui avait été soumis au Conseil général, nous avons fait mention que le programme des interventions était indicatif et sera ajusté selon les priorités et les projets en cours.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. J'interviens pour deux postes, le premier concerne le poste 620.501.24 Modérations de trafic et stationnement.

Les crédits accordés par le Conseil général remontent à 2002 et 2004, pour une somme globale de CHF 1,506 million. Le solde disponible est de CHF 321'000.-.

Le premier message adopté en 2002 concernait la mise en place de mesures renforçant la sécurité des élèves à la Route du Soleil avec des coûts à hauteur CHF 156'000.- ; cela a été entièrement réalisé.

Le message adopté en 2004 concernait la réalisation zones 30 km/h dans différents quartiers. Ce message se basait sur le plan directeur de la modération et du stationnement approuvé en 2005 par la DAEC.

A ce jour, les zones 30km/h ont été entièrement réalisées dans 18 quartiers. Il y a un quartier où cela n'a pas été réalisé, il s'agit du Chemin des Biches.

Cinq quartiers sont partiellement réalisés, il s'agit du Chemin des Charmilles dont la procédure est en cours pour une mise à l'enquête publique et le Chemin de la Forêt dont la mise à l'enquête publique a été faite en novembre 2020. Ces deux zones devraient être réalisées cette année encore.

Pour le quartier des Dailles-Ouest, dont on parle depuis plusieurs années, les travaux ont été retardés car il y a un problème d'emprise au terrain afin d'assurer la visibilité pour rejoindre la route du Soleil avec la construction éventuellement d'un mur de soutènement, le déplacement de 3 mâts TPF, il y a aussi la problématique de la construction d'un trottoir au nord de la Route des Dailles dont les parcelles sont encore peu densifiées, la problématique de l'assainissement des réseaux d'eau et d'épuration et pour terminer la problématique d'un revêtement phono-absorbant.

Enfin, il y a des quartiers où cela n'a pas été réalisé comme le chemin des Bouvreuils, l'Impasse des Cimes et l'Avenue Jean-Paul II.

Avec les nouvelles normes comptables MCH2, il y a une obligation de clôturer les comptes d'investissement après 5 ans.

Pour le poste 650.501 Aménagement des abris bus. Il s'agit d'un message adopté par le Conseil général en février 2013 avec un crédit de CHF 355'000.-. Le message prévoyait la réalisation de 6 nouveaux abris bus (dont 4 intégrés à des projets d'aménagement) et du remplacement d'un abri, à savoir celui de l'arrêt des Rochettes qui a été réalisé.

Les arrêts de bus de Villars-Vert, du Petit-Moncor, de Moléson (sur la route de la Glâne) et de l'interface gare sont toujours en projet et intégrés dans d'autres mesures d'aménagement. Ils ne pourront pas être réalisés en 2021.

En revanche, le Canton met cette année l'arrêt Moncor, direction gare, en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les handicapés. En séance du 8 février 2021, le Conseil communal a validé le déplacement de l'abri voyageur situé à la route du Centre sportif à l'arrêt de bus Moncor dans le cadre des travaux du SPC. Ce déplacement nécessite la rénovation de l'abribus et la réalisation d'une fondation, dont les coûts n'ont pas été budgétisés. Là également, avec les nouvelles normes comptables MCH2, il y a une obligation de clôturer les comptes d'investissement après 5 ans.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

700.501 Plan de renouvellement du réseau d'eau

710.501 Plan de renouvellement des canalisations

La Commission financière a la même crainte qu'en ce qui concerne les travaux d'entretien du réseau d'eau potable et des canalisations. Elle constate que, malgré le crédit accordé pour des travaux sur le réseau d'eau pour un montant de CHF 3'700'000.- pour la période de 2018-2022 et l'autorisation d'utiliser la réserve à raison de CHF 4'950'000.- pour des travaux en matière d'épuration des eaux usées de 2019-2023, les investissements réalisés à ce jour restent limités. La Commission financière souhaite être informée sur l'état des infrastructures et le suivi des travaux.

710.610.10 Taxes de raccordement épuration

La Commission financière a pris acte que la différence de quelque CHF 60'000.- par rapport au budget 2020 s'explique par une facturation retardée en raison de reports de chantiers, le budget étant établi sur une estimation des permis de construire octroyés. Les taxes ne sont perçues que lorsque débutent les travaux.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je vais répondre au sujet du plan d'investissement du renouvellement du réseau d'eau et celui des canalisations. Je ne peux que me joindre aux propos tenus par mon collègue précédemment. Cette faible utilisation des réserves est liée essentiellement aux travaux routiers en attente. L'objectif est d'exécuter les travaux d'aménagement et d'entretien du réseau d'eau potable et d'eaux usées en même temps que des travaux routiers afin de diminuer les coûts globaux. Certains autres investissements tels que le projet du Croset ou le contournement de la route du HFR ne seront probablement pas réalisés dans le délai de 2022-2023. Par contre, d'autres projets comme le curage des canalisations sont en cours. L'état des canalisations est vérifié avec une vidéo. C'est la quatrième année que ces travaux sont réalisés et ils sont faits par secteur. Cette année, il y aura 18 kilomètres de curage et 9 kilomètres de contrôle par vidéo. J'ai la liste des travaux effectués si nécessaire.

Pour terminer, le plan quinquennal avait été établi en fonction des projets prévisibles, dont certains ont pris du retard ou ont été abandonnés.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 9

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'examen des comptes par nature 2020.

Comptes par nature 2020

Chapitre 3 / Charges de fonctionnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

36 Subventions de fonctionnement accordées

Suite à sa demande, la Commission financière a reçu du Conseil communal le détail des subventions de fonctionnement touchées. Le total se monte, pour 2020, à CHF 18'753'331.99 y compris la contribution à la péréquation financière intercommunale de CHF 9'716'245.-.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Produits de fonctionnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Dépenses d'investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Recettes d'investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'examen du bilan.

Comptes du bilan 2020

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

2.22 Passifs – Dettes à moyen terme

Suite à sa demande, la Commission financière a obtenu un tableau récapitulatif des différents emprunts en cours avec taux d'intérêt et dates d'échéance. La Commission financière remercie le Conseil communal et la Cheffe du Service des finances d'avoir répondu rapidement à sa requête.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il une dernière intervention au sein de cette assemblée ?
M. Zaugg.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière. La Commission financière remercie le Conseil communal, le Service des finances et le personnel communal pour l'important travail fourni dans le cadre des comptes 2020.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2020 sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport de gestion 2020

M. Gaël Gobet, Président. Le Rapport de gestion vous a été remis à titre informatif. Je salue toutefois le travail de tous les dicastères afin de permettre la visualisation de tout le travail accompli par les différents services de notre Commune. Il regorge d'informations précieuses et utiles quant à la bonne gestion de notre citée. Il est réjouissant de constater que notre Commune a su réagir de fort belle manière durant une année marquée du sceau de la pandémie que nous connaissons tous.

Le Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil général, M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS a pris connaissance du rapport de gestion et remercie les auteurs pour la qualité. C'est une œuvre de référence qui permet de contextualiser certains messages qui nous sont proposés. Il nous donne aussi, dans certains cas, la possibilité d'observer l'évolution de notre travail politique et de vérifier si la direction prise correspond aux ambitions du changement auquel notre collectivité doit faire face.

En page 5 : « Agglomération : Population par commune, 2011-2019 », il est intéressant de noter que la population entre 2011-2019 à Villars-sur-Glâne est restée quasiment stable. La prédiction du grand boom de population n'a pas eu lieu.

En page 58 « Aide communale au logement », il nous indique les demandes chiffrées, le nombre de dossiers acceptés et encore d'autres informations intéressantes. Il serait intéressant de référencier cette page avec le poste 580.365.20 Aide au logement du message relatif aux comptes de la Commune pour l'année 2020. Ce type de référence, appliqué d'une manière systématique, donnerait au Rapport de gestion une dimension supplémentaire et rendrait la lecture des messages futurs plus simple.

En page 83 : « Liste ramassage de déchets », il serait souhaitable d'ajouter à cette liste le recyclage du plastique. Ce chiffre est en corrélation directe avec l'apport calorifique à la SAIDEF. L'apport calorifique est en corrélation directe avec la capacité de la SAIDEF d'alimenter le chauffage à distance. Dans une future économie circulaire, nous avons tout intérêt à ce que l'approvisionnement en plastique diminue. Cela risque de poser dans le futur quelques difficultés pour l'alimentation en énergie du chauffage à distance.

En page 84 : « Plantation de sapin à la route du Platy ». Avec le réchauffement climatique, la question se pose de savoir si un arbre de cette espèce, peut-être une fois centenaire, est le mieux adapté ?

En page 104 « Eclairage public ». Il montre, que la consommation de kWh/an a diminué de plus de 50% ces 10 dernières années. Merci de nous avoir procuré ces chiffres et cette tendance d'amélioration. Ces chiffres évoquent aussi la curiosité. Quelle est le potentiel d'amélioration encore existant et quel est l'axe de temps envisager pour exploiter ce potentiel ?

En page 105 : « Un arbre pour votre enfant ». La plantation d'un chêne rouge (*Quercus rubra*) est une espèce d'origine d'Amérique du Nord et fait partie des magnifiques couleurs de l'été

indien. Pour ma part je préfère un « Quercus robur » (espèce indigène) qui colorerait d'une manière un peu plus modeste l'été d'armailli Sarinois.

En page 105 : « Production d'énergie renouvelable ». Concernant la production photovoltaïque et l'autoconsommation de différents immeubles serait-il imaginable d'ajouter l'indice de dépenses énergétique en kWh/m² SRE (surface de référence énergétique) ? Un graphique montrant l'évolution sur l'axe du temps de la performance de l'enveloppe du parc immobilier montrerait le potentiel d'amélioration évalué et les investissements planifiés. Une telle contextualisation serait intéressante pour les futurs messages adressés au Conseil général.

En page 114 : « Chauffage à distance Groupe E-Celsius ». Il serait intéressant de mentionner les chiffres concernant le type de combustible qui est utilisé pour alimenter le chauffage à distance. Pour le bois, les chiffres sont mentionnés (109.5GWh). Pour une meilleure transparence, il serait souhaitable d'avoir les chiffres du gaz et celui de la SAIDF. Un graphique axé sur le temps et l'utilisation de ces trois sources d'énergie serait souhaitable. De l'interprétation d'un pareil graphique dépendra la stratégie de futur investissement comme par exemple le développement de la géothermie.

Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS félicite et remercie les auteurs pour le travail accompli.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions sur ce Rapport de gestion ? Si la parole n'est plus demandée, je vous propose une interruption de séance de 5 minutes.

La séance est interrompue de 21h20 à 21h31.

M. Gaël Gobet, Président. Avant de poursuivre notre ordre du jour, je vous demanderais de bien vouloir parler en face du micro afin que tout le monde vous entende. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif à l'adoption des statuts de l'ARS

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite donner des informations préalables ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Syndic, en charge du dossier.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'adoption des statuts de cette nouvelle association dont la constitution s'avère nécessaire pour l'adoption du Plan directeur régional de la Sarine imposé pour la modification de la LATEC.

La Commission financière note qu'il faut garder à l'esprit que ce type d'association de communes engendre des dépenses qui deviennent liées et que le Conseil général se borne à valider. De toute manière, l'obligation d'une nouvelle planification régionale à réaliser dans le délai imparti rend notre adhésion à cette association nécessaire et quasi obligatoire.

La Commission financière souligne encore, qu'en l'état, les coûts de fonctionnement engendrés par l'association et ses différents organes ne sont pas connus.

M. Gaël Gobet, Président. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur ce message. Si ce n'est que comme cela a été expliqué, cette association de communes est obligatoire. Elle est exigée par la loi sur l'aménagement du territoire cantonal la LATeC. Cette loi nous oblige à élaborer un plan directeur régional pour notre district et ce plan doit être conforme au plan directeur cantonal qui lui-même déclinera les obligations et les stratégies pour les différentes régions de notre district. L'élaboration de ce plan ne peut se faire que par une association intercommunale. C'est pour cette raison que nous devons valider ce soir les statuts de cette association. Le projet des statuts répond à ce que nous avons toujours demandé à Villars-sur-Glâne, c'est-à-dire que les coûts de l'association soient répartis en fonction de la population légale sans aucun autre critère. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que les statuts doivent être adoptés par une majorité de communes et que le Conseil communal vous invite à les adopter.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je me permets, à titre personnel, une proposition de modification dans les statuts qui nous sont soumis.

Je vous propose de modifier dans le point 1 Généralités. « *Dans les présents statuts, les termes désignant les titres et les fonctions sont entendus autant au féminin qu'au masculin* », je propose pour ne pas alourdir le texte, le féminin soit utilisé comme générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que M. le Syndic souhaite directement répondre par rapport à cet amendement ?

M. Bruno Marmier, Syndic. J'ai oublié de le préciser dans mon introduction, ces statuts ne sont pas modifiables. Ils sont en train d'être approuvés par toutes les communes du district de la Sarine et nous ne pouvons que les rejeter dans leur entier ou les approuver dans leur entier. Il n'est pas possible de faire des amendements sur ce texte. La seule possibilité serait de les refuser. Vu l'importance de cette association et les délais impartis, je vous suggère de réserver ce type de proposition, tout à fait louable et sur laquelle le Conseil général pourrait statuer, à l'occasion de l'adoption d'un autre règlement, sur lequel le Conseil général a l'entière maîtrise.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Teixidor.

Mme Colette Teixidor, Conseillère générale. Le groupe Le Centre a pris connaissance lors de sa séance du 8 juin 2021 du message relatif à l'adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

Comme le démontre l'histoire, il y a plus de 40 ans, des visionnaires avaient déjà évoqué ce projet, hélas ce dernier n'avait pas abouti.

Les communes du district de la Sarine travaillent main dans la main à l'élaboration de ce projet depuis plus de 10 ans. L'association doit donc voir le jour en 2022. Profitons de ce travail avant-gardiste en n'oubliant pas les objectifs que nous sommes plus forts ensemble, en développant une stratégie visionnaire régionale et pertinente.

Le groupe Le Centre soutient à l'unanimité la proposition du Conseil communal d'adopter les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'adoption des statuts de l'ARS sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrafamilial de jour des enfants en âge préscolaire

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal en charge du Dicastère Cohésion sociale, générations et animation.

En vertu de la nouvelle loi cantonale sur les finances communales (art. 72 al 1 et 2 LFCo), tout nouveau règlement de portée générale comportant des taxes ou dépenses telles que les subventions doivent être soumis à la Commission financière, d'où son préavis.

Compte tenu de la nécessité de disposer d'un tel règlement, mais également du fait que ce dernier ne comporte pas d'aspect financier, la Commission financière émet, sans autre commentaire, un préavis favorable à l'unanimité. Il ne lui appartient pas de se prononcer sur la grille tarifaire qui fait partie intégrante du règlement d'application lui relevant de la compétence du Conseil communal.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil communal, M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je me permets de faire une seule intervention pour les points 5 et 6 concernant les projets de règlements communaux pour l'accueil des enfants en âge préscolaire et pour l'accueil en AES.

Afin de répondre aux exigences de la loi cantonale sur les structures extrafamiliales de jour et à son règlement d'application ainsi qu'aux autres normes cantonales en la matière, la Commune a dû élaborer deux projets de règlement de portée générale, un pour l'accueil

préscolaire et un pour l'accueil extrascolaire. L'adoption de ces deux règlements est du ressort du Conseil général et c'est pourquoi ils vous sont présentés ce soir. Ces règlements sont « couplés » de règlements d'applications qui sont, eux, du ressort du Conseil communal.

Les règlements communaux de portée générale et ceux d'application ont été soumis deux fois pour examen préalable aux autorités cantonales compétentes, en octobre 2020 et en mars 2021. Les modifications demandées par ces dernières ont été reprises dans les règlements en question.

À noter que jusqu'ici, au niveau communal, il existait uniquement un vieux règlement portant sur l'octroi de subventions aux institutions recevant des enfants d'âge préscolaire datant de 1993, qui est complètement dépassé par rapport à la législation cantonale en vigueur. Quant à l'accueil extrascolaire jusqu'ici il n'existait aucun règlement communal en la matière. Pour l'instant ce sont les conditions générales et les règlements de la FAEF qui font foi. Ils seront remplacés par les règlements communaux de portée générale et leurs règlements d'application. Les détails qui ne sont pas contenus dans ces règlements seront complétés par des directives de la part de la FAEF.

À noter enfin, qu'après leur adoption formelle par le Conseil général, deux exemplaires de chaque règlement avec un extrait du procès-verbal de la séance devront être transmis au Service de l'Enfance et de la jeunesse (SEJ), lequel renverra le tout aux divers services pour un avis final, suite à quoi les règlements devraient pouvoir être signés par la Conseillère d'Etat en charge de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Une dernière remarque pour vous dire qu'il y a une correction à apporter à chacun des règlements à savoir à l'article 16 alinéa 3 du règlement communal concernant l'accueil de jour des enfants en âge préscolaire et à l'article 14 alinéa 3 du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire. On y parle bien sûr d'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'un enfant et non « d'intégralité » physique, psychique ou sexuelle d'un enfant.

Cette erreur avait déjà été remarquée par la Commission financière, mais malheureusement toutes les copies des projets de règlement avaient déjà été imprimées. Veuillez-nous en excuser ! Bien entendu, si vous avez décelé d'autres coquilles merci de bien vouloir les signaler.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. C'est en une pierre deux coups, ou plutôt en une intervention pour deux objets que j'ai demandé la parole au nom du groupe Le Centre au sujet des règlements relatifs à l'accueil extrafamilial de jour des enfants en âge préscolaires et de l'accueil extrascolaire (AES).

Notre groupe se soucie particulièrement de la conciliation entre vie privée, travail et/ou formation. En effet, nous estimons qu'elle est l'un des enjeux majeurs pour de nombreuses familles de notre Commune.

Selon le Rapport de gestion 2020 de la Commune, 543 de nos jeunes pousses en âge d'AES ont été prises en charge pour un total de 100'185 heures de garde.

S'agissant de l'âge préscolaire et sans tenir compte des crèches avec lesquelles la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial (FAEF) a une convention, ce sont 180 minis citoyennes et citoyens qui ont été pris en charge pour un total de 130'270 heures de garde. Joli score ! A défaut du match de ce soir...

Dans ce contexte, nous saluons la volonté de notre Exécutif à mettre en œuvre des réglementations communales, bien que tardivement. Celles-ci permettront une harmonisation ainsi qu'un ancrage clair des pratiques dans ce domaine d'activité.

La tarification basée sur le revenu net des parents est un changement important qui introduit une forme de neutralité des coûts. L'usage de l'avis de taxation est un gage de transparence permettant également d'éviter à la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial (FAEF) une débauche d'énergie pour les vérifications financières des bénéficiaires de ces prestations. En conclusion, la majorité des membres du groupe Le Centre présents durant la séance préparatoire du 8 juin dernier vous invite à accepter ces deux objets soumis au vote ce soir.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrafamilial de jour des enfants en âge préscolaire sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Message relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire AES

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal en charge du Dicastère Cohésion sociale, générations et animation.

En vertu de la nouvelle loi cantonale sur les finances communales (art. 72 al. 1 et 2 LFCo), tout nouveau règlement de portée générale comportant des taxes ou dépenses telles que les subventions doivent être soumis à la Commission financière, d'où son préavis.

Compte tenu de la nécessité de disposer d'un tel règlement, mais également du fait que ce dernier ne comporte pas d'aspect financier, la Commission financière émet, sans autre commentaire, un préavis favorable à l'unanimité. Il ne lui appartient pas de se prononcer sur la grille tarifaire qui fait partie intégrante du règlement d'application relevant de la compétence du Conseil communal.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. Mme Jacolet.

Mme Sheila Jacolet, Conseillère générale. Lors de sa préparation, le groupe socialiste a pris connaissance du message du Conseil communal relatif au nouveau règlement concernant l'accueil extrascolaire.

Ce changement de règlement exigé par une nouvelle loi cantonale, a pour vocation de mettre à disposition suffisamment de places dans les crèches et les accueils extrascolaires à des prix abordables. Cela permettrait une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, concrétisant ainsi un des engagements de notre groupe.

Or, cette attente n'est pas satisfaisante auprès de nombreuses familles. La Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial (FAEF) en application de ce nouveau règlement, a constitué une nouvelle grille tarifaire qui suscite une vive inquiétude. En effet, plusieurs familles en

calculant le nouveau tarif de placement ont constaté une augmentation importante allant jusqu'à 45% pour les plus hauts revenus ce qui représente près de CHF 10'000.- par année. Selon les estimations faites par les parents mobilisés, à partir d'un revenu déterminant des parents d'environ CHF 130'000.- et quel que soit le nombre d'enfants, le tarif augmentera dès son application au 1^{er} août 2021.

Par ailleurs, des comparatifs effectués avec les communes environnantes telles que Fribourg, Marly ou Bulle ayant déjà adopté le nouveau règlement, montrent que les tarifs fixés à Villars-sur-Glâne sont significativement plus élevés.

Afin de se conformer à la nouvelle loi, la FAEF doit certes appliquer certains critères tel que l'utilisation de revenu déterminant. Toutefois, elle conserve une marge de manœuvre qui lui permettrait d'éviter de telles hausses. Une réflexion sur la constitution de la grille doit être menée afin de soutenir toutes familles dans l'exercice de leurs professions.

En conclusion, le groupe socialiste soutient ce nouveau règlement. Il incite toutefois la FAEF à retravailler sa nouvelle grille tarifaire afin de répondre aux inquiétudes légitimes de nombreuses familles et ainsi favoriser la qualité de vie de notre Commune.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je m'exprime à titre personnel. J'ai bien lu les règlements concernés et comme l'on parle d'un revenu de CHF 130'000.- annuel permettant une augmentation de l'accueil extrascolaire, à titre personnel, je pense que je peux vivre avec cette augmentation.

En tant que socialiste, nous essayons de faire en sorte que les augmentations tarifaires soient proportionnelles aux revenus et aux capacités de paiements. Je rappelle que c'est l'avis de taxation qui est pris en compte et que si certaines personnes ont eu des augmentations c'est que probablement l'avis de taxation les justifiait.

Nous n'avons pas comme dans certains pays dès qu'un enfant est né, systématiquement une subvention. De ce fait, à mon sens, avec notre système, nous sommes beaucoup plus juste en termes d'octroi de subventions aux familles qui y ont droit.

Je tenais à apporter ces précisions qui sont malheureusement distancées de ce qui a été dit tout à l'heure.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Labunets.

Mme Viktoryia Labunets, Conseillère générale. Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS a étudié le message concernant le nouveau règlement de l'accueil extrascolaire AES. Nous sommes en principe favorables à l'acceptation de ce nouveau règlement. Néanmoins, nous tenons à vous faire part de l'importance que nous accordons à la nouvelle grille tarifaire. Bien que celle-ci ne soit pas annexée au message, nous souhaitons ici relayer les soucis partagés par certaines familles qui ont recours à l'accueil extrascolaire.

Les familles à bas revenus auront une baisse du tarif horaire de l'accueil, ce qui est juste et poursuit les buts définis par le Canton. En même temps, plusieurs parents de la classe moyenne se sont alarmés par l'augmentation des frais d'accueil pour leurs enfants, le prix maximum atteignant CHF 135.- par jour et par enfant, ceci sans rabais octroyé pour les fratries.

Nous voulons vous rendre attentifs à l'aspect économique de l'application des nouveaux tarifs. Il est à craindre que ces familles avec des revenus plus importants vont tout simplement opter pour une autre variante de garde de leurs enfants, privant ainsi la Fondation d'accueil extrascolaire d'une partie importante de ses recettes. Certaines mamans pourraient décider de rester à la maison, vu que travailler à l'extérieur ne sera plus très attractif d'un point de vue financier pour leur famille. Une telle question ne devrait pas se poser de nos jours. Cela serait un pas en arrière au niveau de l'égalité entre femmes et hommes !

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. J'ai une petite intervention personnelle. Je souhaite savoir où se trouve dans le règlement le principe de punition collective avec interdiction de parler à tous les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire et ce pendant toute une semaine comme cela a été le cas récemment.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre aux différentes interventions ? M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Pour répondre directement à la dernière intervention, je n'ai pas eu connaissance de cette affaire et vous prie de bien vouloir, à l'avenir, m'informer de ces situations afin que je puisse prendre les mesures qui s'imposent auprès de la FAEF.

Je veux bien vous répondre au sujet des nouveaux tarifs même s'ils ne sont pas l'objet du vote de ce soir.

La Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial de Villars-sur-Glâne (FAEF) a dû revoir sa grille tarifaire puisque le Canton exige que le revenu déterminant soit calculé non plus sur la base de fiches de salaires, voire du revenu brut, comme jusqu'ici, mais sur la base de l'avis de taxation, et donc du revenu net.

La nouvelle méthode pour calculer le revenu déterminant sur lequel baser la subvention allouée aux parents pour le placement d'un enfant est analogue à la méthode pour le calcul des subventions aux primes maladie qui se base sur l'Ordonnance du 08.11.2011 concernant la réduction de primes d'assurance-maladie.

Pour réaliser la nouvelle grille tarifaire, la FAEF a demandé aux parents de lui transmettre leurs avis de taxation afin de pouvoir faire des projections. Nous avons reçu environ 30% d'avis de taxation de la part des parents.

Sur la base des projections et tenu compte d'autres éléments tels que le prix coûtant journalier, la FAEF s'est efforcée d'établir le barème le plus équitable possible, ne pouvant toutefois exclure des variations de tarifs en raison de chaque situation particulière.

Le 22 février 2021 la FAEF a soumis les nouvelles grilles tarifaires pour les crèches et les AES au Conseil communal qui les a validées. Le 23 mars 2021, la FAEF les a transmises aux parents. Le 10 mai 2021, l'Association de Parents d'Elèves de Villars-sur-Glâne (APEV) a envoyé un courrier à la FAEF dans lequel elle faisait état d'une hausse conséquente des tarifs pour un certain nombre de parents.

Comme vous l'avez indiqué, Mme Jacolet, il s'agit surtout de parents ayant un haut voire très haut revenu, et je préciserai même qu'il s'agit de parents qui placent quotidiennement deux voire plus d'enfants auprès de l'accueil extrascolaire.

Outre d'autres éléments, comme le fait que pour établir le revenu déterminant le calcul de la fortune des parents entre également en jeu, cela s'explique en particulier par le fait que le rabais fratrie en vigueur jusqu'à ce jour, par lequel les parents paient 100% le 1^{er} enfant placé, 25% de moins le 2^{ème} enfant placé et 50% dès le 3^{ème} enfant placé, va être aboli, compte tenu que selon la nouvelle méthode de calcul basée sur l'ordonnance que j'ai mentionnée, les parents bénéficient d'une déduction de CHF 11'500.- dès le 2^{ème} enfant à charge. Quand on

parle d'enfant à charge on parle de tous les enfants faisant partie du ménage et pas uniquement des enfants placés auprès des structures de la FAEF.

Il est donc clair que ce système reste en principe moins favorable pour les familles ayant un haut revenu et, tout particulièrement, un très haut revenu qui placent deux ou plusieurs enfants dans les structures de la FAEF. N'ayant les données du cas que vous citez, à savoir 45% d'augmentation pour près de CHF 10'000.- d'augmentation, je ne peux ici entrer dans le détail voire prendre position.

J'aimerais d'ailleurs vous dire que les grilles tarifaires pratiquées par les autres communes que vous avez indiquées n'expliquent pas tout. Vous citez ainsi les communes de Fribourg, Bulle ou Marly ayant adopté le nouveau calcul du revenu déterminant qui selon vous auraient des tarifs en AES significativement plus bas.

Je pourrais vous citer d'autres communes dont la taille n'est pas si loin de la nôtre, telles par exemple la Commune de Romont ou de Morat, nettement plus chère pour toutes les catégories de revenu.

Cela dit, il faut comparer ce qui est comparable. En prenant exemple sur les tarifs pour un enfant de 3H placé dans la journée en AES, si cela est globalement vrai, pour les villes de Fribourg et Bulle en dessus de CHF 150'000.-, à partir de ce seuil le tarif pratiqué par la FAEF est plus bas que celui de Bulle et n'est pas très loin celui de la Ville de Fribourg et dès un revenu de CHF 216'001.- le tarif de la Ville de Fribourg est nettement supérieur à celui de la FAEF. À noter aussi que la Ville de Fribourg ne donne aucune subvention aux parents dépassant les CHF 250'000.- de fortune quel que soit leur revenu. Il sied ici aussi de noter que les AES de Fribourg et Bulle sont toujours intégrés aux écoles et n'ont par exemple pas un loyer et des charges à payer à la Commune, ce qui est par contre le cas pour la FAEF.

Quant aux tarifs de Marly, ils sont très proches de ceux de la FAEF et pour certaines catégories de revenu, notamment dès CHF 150'000.- ils sont même légèrement supérieurs.

Comme je l'ai dit, il faut comparer ce qui est comparable. Dans toute comparaison il faudrait donc savoir :

- Qui paye les locaux et les charges ?
- Comment est calculé le prix coûtant ?

- Est-ce que chaque commune connaît réellement le prix coûtant de ses structures extrafamiliales comme c'est le cas pour la FAEF ?
- Quel est le pourcentage de personnel qualifié ? La FAEF est connue favorablement auprès des instances cantonales quant à son taux élevé de personnel qualifié.
- Est-ce que tous les parents sont subventionnés par la commune, même les hauts et très hauts revenus, comme c'est le cas à Villars-sur-Glâne ?
- Quel est le taux d'imposition de la commune ? C'est aussi un élément important dont on doit tenir compte.
- Est-ce qu'on tient suffisamment compte de l'équilibre entre contribuables qui placent leurs enfants dans les structures subventionnées et les contribuables qui n'ont pas ou ne placent pas d'enfants ?

Je finirai en précisant que la procédure de reconstitution du nouveau Conseil de fondation de la FAEF a pris un certain temps, le Conseil communal ayant d'ailleurs accepté la proposition d'y nommer un représentant de l'APEV pour justement tenir compte de l'avis des parents. Ledit Conseil de fondation n'a pas encore pu traiter ni prendre position sur le courrier de l'APEV. Il le sera lors de sa 1^{ère} séance qui se tiendra le mardi 29 juin prochain.

Je ne peux donc préjuger quelle sera sa position, mais c'est clair que ces membres prendront en compte les arguments avancés par l'APEV et tenteront, le cas échéant, d'esquisser une possible solution à cette problématique. Mais en l'état, je ne peux rien vous promettre.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire AES sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Message relatif à un crédit complémentaire pour le raccordement de l'ancienne école au chauffage à distance

M. Gaël Gobet, Président. Avant d'entrer dans la discussion, je vous informe qu'actuellement c'est 1 à 0 pour l'Italie. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du Dicastère Patrimoine, constructions et développement durable.

Au préalable, la Commission financière regrette que le message paraisse peu explicite sur certains aspects d'où sa requête, acceptée, de pouvoir disposer du rapport comparatif des variantes CAD et pellets.

La Commission financière est consciente que le Conseil communal est dans l'urgence pour trouver une solution d'ici septembre prochain en raison du délai ultime accordé par le SEN. Une anticipation aurait, toutefois, été de mise sachant le retard connu dans l'évolution du projet de Vallon de Villars lié à l'approbation du PAL.

Mais, c'est avant tout, le Groupe E qui mérite les critiques pour sa piètre prestation dans ce dossier. Tout d'abord, d'une part, en 2017, pour son erreur flagrante de calcul de puissance alors qu'elle est une entreprise spécialisée en la matière et, d'autre part, en 2021, pour le montant exorbitant de sa première offre qui, fort heureusement, a pu être réduit grâce aux âpres négociations des Services techniques communaux, suite au comparatif avec la variante pellets.

La Commission financière est, néanmoins, convaincue que la variante retenue est le bon choix, compte tenu de l'équivalence des coûts des deux variantes et des contraintes importantes liées au système de chauffage à pellets (stockage, transports par camions, etc.). La Commission financière note, toutefois, que le comparatif financier des deux variantes émane du même bureau d'ingénieur, à qui a échappé, en 2017, l'erreur de calcul de puissance de la part du Groupe E.

La Commission financière a pris note que le contrat d'adjudication avec le Groupe E assurera à notre Commune toutes les garanties pour éviter de se retrouver dans une situation similaire au terme du délai de 3 ans, prolongé de 2 ans, dans l'hypothèse où le projet de chauffage à distance ne verrait pas le jour dans ce secteur.

Au vu de l'ensemble des éléments du dossier, la Commission financière préavise, à l'unanimité, favorablement la demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 30'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ?
Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je me réfère au message présenté qui explique les tenants et les aboutissants relatif au raccordement de l'ancienne école au chauffage à distance. Ce n'est jamais un exercice facile et passionnant de présenter un crédit complémentaire devant le Conseil général. Mais dans ce cas, j'aimerais relever que l'erreur malheureuse qui a été commise et qui n'a pas été décelée n'a toutefois pas provoqué de dommage pour la Commune ni biaisé la volonté du Conseil général lors de l'adoption du premier crédit.

La Commune avait l'obligation de remplacer le chauffage de l'ancienne école. Pour ce bâtiment, seules deux variantes d'installation étaient envisageables. Le raccordement au chauffage à distance reste la solution la plus favorable pour notre Commune. Si Groupe E n'avait pas commis d'erreur à l'époque, le Conseil communal aurait simplement présenté un crédit comprenant un montant de CHF 30'000.- supplémentaire, somme qui correspond au coût classique d'un raccordement pour un chauffage d'une puissance de 60 kW.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, si vous acceptez ce crédit, la Commune aura un contrat CAD de fourniture de chaleur. Groupe E mettra en place toute l'installation comme si nous avions du CAD y compris l'échangeur mais nous aurons une chaudière provisoire gaz comme si c'était une sous-station qui pourrait se trouver dans un autre quartier. Dès le 1^{er} septembre, nous paierons du chauffage à distance ce qui signifie que Groupe E vis-à-vis des organes de contrôle devra produire cette énergie CAD dans le réseau.

Groupe E ne ferait pas tous ces investissements s'il n'était pas presque sûr de venir. Groupe E prospecte maintenant auprès de plusieurs immeubles raccordés au gaz qui ont des installations datant de 1995-2000 et nous avons bon espoir qu'il y aura un intérêt.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Longchamp.

M. Quentin Longchamp, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 8 juin, le groupe Le Centre a étudié avec attention le message relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire pour le raccordement de l'Ancienne école au chauffage à distance.

Pour rappel, CAD Fribourg est un vaste projet de création d'un réseau thermique bouclé, intelligent et multi-sources dans l'ensemble du Grand Fribourg dont la planification s'étend sur plusieurs dizaines d'années. A terme, ce réseau alimentera plus de 4'000 bâtiments en chaleur ainsi que des complexes industriels utilisant l'énergie thermique dans leurs processus métiers.

En ce qui nous concerne plus particulièrement aujourd'hui et à la lecture du message, le groupe Le Centre veut mettre en évidence les points suivants :

- Il est constaté que la puissance souscrite réévaluée à 60kW fait passer le bâtiment de l'Ancienne école à un palier supérieur dans la grille des tarifs. Cela a un impact financier sur la taxe de raccordement et le tarif de la puissance.
- En revanche, la possibilité de payer en avance le tarif de la puissance sur 20 ans permet de réduire de manière significative les coûts d'exploitation.
- Finalement, en tenant compte du niveau de développement actuel du réseau CAD Fribourg dans cette zone, la proposition de Groupe E incluant des mesures transitoires permet d'assurer l'approvisionnement actuel et futur du bâtiment en chaleur.

Au regard des points susmentionnés, le groupe Le Centre accepte donc la proposition du Conseil communal pour un crédit complémentaire pour le raccordement de l'Ancienne école au réseau de CAD.

M. Gaël Gobet, Président. M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Le groupe les Verts Centre Gauche PCS a pris connaissance du message au Conseil général relatif à la demande de crédit complémentaire pour le raccordement de l'ancienne école au réseau de chauffage à distance.

Si sur le principe le raccordement de ce bâtiment, déjà accepté par le Conseil général en 2017, n'est pas ici remis en question, le groupe s'étonne néanmoins que le financement complémentaire demandé soit essentiellement dû à une erreur d'évaluation de la puissance nécessaire, en l'occurrence 60kW au lieu des 45kW prévus initialement, soit une augmentation difficilement compréhensible de 33%, ce d'autant qu'à défaut d'informations plus précises sur

l'indice de dépense énergétique du bâtiment, la puissance par m² à chauffer semble relativement importante.

Notre groupe estime que le remplacement d'une production de chaleur, même sous pression des délais, devrait s'inscrire dans une stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments. Dans le cas particulier, le potentiel d'amélioration des performances de l'enveloppe du bâtiment devrait faire l'objet d'une évaluation complémentaire, dont le résultat pourrait conduire à réduire la puissance nécessaire et réorienter l'investissement, diminuant ainsi à long terme les dépenses énergétiques.

Concernant plus particulièrement le projet de contrat de raccordement au réseau de chauffage à distance, le groupe les Verts Centre Gauche PCS ne peut admettre, compte tenu du devoir d'exemplarité des collectivités publiques (réf. art. 35 REn), que le choix se soit porté sur le tarif de base Chaleur 75 du Groupe E ne garantissant que 75% d'énergie renouvelable. Le tarif Chaleur 90, offrant une fourniture d'énergie à 90% renouvelable, devrait à notre sens être systématiquement appliqué par la Commune pour asseoir la crédibilité écologique du réseau de chauffage à distance et satisfaire ses objectifs en matière de développement durable.

En conclusion, malgré les réserves émises, et afin de ne pas retarder davantage la mise hors service d'une chaudière à mazout hors norme, le groupe Les Verts Centre Gauche PCS acceptera cette demande de crédit complémentaire tout en priant le Conseil communal de reconsidérer attentivement la problématique du remplacement de la production de chaleur de l'ancienne école en relation avec l'assainissement énergétique du bâtiment dans le sens des propositions énoncées.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. A la lecture du message, le groupe socialiste n'a pu que déplorer le report de l'installation d'un chauffage à distance pour remplacer le chauffage à mazout de l'Ancienne école et la solution provisoire trouvée, à savoir l'installation d'un système à gaz. Il regrette aussi que le Groupe E ait, dans son contrat de 2017, effectué une erreur de calcul sur la puissance nécessaire et que ceci ait entraîné une augmentation des coûts et la nécessité de demander un crédit supplémentaire.

Cependant, le groupe constate que le Conseil communal a tout mis en œuvre pour trouver une solution aussi peu onéreuse que possible et ceci dans l'urgence. A la suite de l'erreur du Groupe E, il a d'abord demandé un comparatif très complet des différents types de chauffage.

Ensuite, par l'intermédiaire des Services techniques communaux, il a soigneusement négocié avec le Groupe E pour qu'il fasse une offre correcte et qu'il prenne à sa charge tous les frais occasionnés par l'installation provisoire d'un chauffage à gaz.

Le groupe approuve donc la demande de crédit de CHF 30'000.- et remercie le Conseil communal pour la qualité de son travail.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions de la part du Conseil général ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je saisi cette occasion pour poser deux questions au Conseil communal. Tout d'abord une remarque. Le réseau de chauffage à distance valorise l'énergie calorifique de nos déchets. En moyenne, en Suisse, 50% de l'énergie des réseaux de chauffage à distance proviennent des déchets. Les autres 50% proviennent d'autres sources comme le gaz, le bois, sonde thermique par exemple. Le bilan écologique d'un réseau de chaleur à distance est très différent selon la source d'énergie utilisée. En moyenne 1 kW correspond à 110 gr d'équivalent CO² pour un chauffage à distance. Si l'installation d'incinération utilise des déchets et du gaz, on arrive à environ 160 gr d'équivalent CO².

Par contre, un apport complémentaire de déchets et de pellets produit six fois moins avec seulement 26 gr d'équivalent CO².

D'où mes deux questions :

- Quel est le mixte énergétique de la SAIDEF pour le chauffage à distance ?
- Est-ce que la SAIDEF pourra accéder à la certification « naturemade ressources star » un nouveau label de qualité pour les installations d'incinération des déchets. « Naturemade » étant le label que commercialise déjà par ailleurs le Groupe E pour d'autres produits comme l'électricité.

Etant donné que je n'ai pas annoncé les questions, je n'attends pas une réponse séance tenante.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. J'ai pris bonne note de vos inquiétudes et attentes. S'agissant des questions de M. Schmidt, j'en ai pris bonne note et vous répondrai de manière circonstanciée.

Pour répondre à M. Ponzio, effectivement, le bâtiment de l'Ancienne école n'est pas bien isolé. Il date du début du 20^{ème} siècle avec des murs en moellons d'une épaisseur d'environ 50 cm où il y a des déperditions de chaleur. Pour l'heure, il a été décidé de ne pas l'assainir car le bâtiment est sain et ne présente aucun problème de confort ni d'infiltration ou de vétusté.

L'assainissement d'un bâtiment de cette époque est délicat car il est protégé et la qualité de ses façades est évidente. Dès lors, un assainissement par l'intérieur serait nécessaire avec éventuellement la pose d'un crépi isolant. Il est toutefois très difficile de respecter les normes actuelles sans une isolation extérieure et pour des raisons de physique du bâtiment et de la protection du patrimoine, des négociations devraient être menées pour trouver un consensus.

L'assainissement des façades ne permettra pas d'atteindre les standards actuels donc une économie substantielle. A notre sens, l'assainissement du bâtiment de l'Ancienne école serait couteux pour un résultat limité.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit complémentaire pour le raccordement de l'ancienne école au chauffage pour un montant de CHF 30'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 2'100.-, soit CHF 1'500.- pour l'amortissement de 5 % et CHF 600.- pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 48 oui et 1 non

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Message relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Syndic, en charge du dossier.

Au préalable, la Commission financière relève que le message qui lui est soumis est peu clair, laissant sans réponse certaines questions relatives notamment à la planification des surcoûts.

La Commission financière regrette d'être mise devant le fait accompli et de n'avoir plus que le choix d'accepter ce dépassement important. Elle est consciente que, pour un tel projet, des plus-values soient nécessaires pour une réalisation dans les règles de l'art mais elle constate que le suivi du dossier et la gestion du projet laissent sérieusement à désirer. A l'automne 2020 déjà, une demande de crédit complémentaire aurait dû être soumise à la Commission financière et au Conseil général avant d'entamer de nouvelles dépenses. La Commission financière ne peut que le regretter ! La situation étant ce qu'elle est, elle ne peut que recommander au Conseil communal et aux Services de l'Administration communale concernés d'en tirer les leçons qui s'imposent afin d'éviter de se retrouver dans pareille situation. Elle attend que des mesures correctrices soient proposées de façon formelle au Conseil général pour garantir à l'avenir une saine et efficace gestion des projets par le biais de processus améliorés. La Commission financière estime qu'une collaboration plus performante entre les Services techniques et le Service des finances y contribuera aussi.

La Commission financière relève que, si l'estimation des coûts avait été faite dès le départ correctement, soit à CHF 1'200'000.-, la subvention allouée par l'Agglo aurait été de CHF 600'000.- au lieu de CHF 450'000.-.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavis, à la majorité, favorablement la demande de crédit complémentaire de CHF 274'653.80 et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. C'est un message compliqué que je vous présente ce soir relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert.

Je tiens à relever la qualité des discussions avec la Commission financière dont les remarques sont pertinentes. Je la remercie pour les suggestions en matière d'amélioration de nos processus, le Conseil communal en prend note et entend les améliorer sur la base des expériences réalisées. Force est de reconnaître que dans le cadre de ce projet, un certain nombre de signaux auraient dû attirer notre attention lors des soumissions et des adjudications au printemps 2019. Six années s'étaient écoulées depuis le devis du projet. Le bureau responsable spécialiste des structures avait changé de propriétaire et l'ingénieur fondateur avait pris sa retraite. C'est une nouvelle équipe qui a repris le projet. Et du côté communal également, l'ingénieur communal titulaire était sur le point de partir à la retraite avant le début des travaux. Il en résultait une perte importante de connaissance sur ce projet dont la réalisation serait supervisée par une nouvelle équipe n'ayant pas participé aux phases de conception.

Il nous a manqué à ce moment un processus d'analyse des risques qui aurait dû mettre en évidence la nécessité d'un suivi plus poussé, particulier, pour ce projet et vérifier que les nouvelles équipes avaient de part et d'autre assimilé le projet. A ce stade, une réévaluation des travaux aurait permis de mieux cerner les lacunes. Pour les prochains projets, le Conseil communal entend analyser de manière approfondie les risques et cas échéant, être en capacité de proposer des mesures d'accompagnement.

Cette évaluation devrait permettre de déterminer pour chaque projet les risques et l'accompagnement par exemple avec une nomination d'une Commission de projet qui serait l'équivalent d'une Commission de bâtisse pour les projets importants. L'accompagnement par un BAMO (Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage) ou un autre type d'accompagnement.

Ceci étant dit, au préalable, il est important de se souvenir que le projet a été chiffré une première fois en 2010 et a été inscrit dans le plan d'Agglomération de 2^{ème} génération qui a été voté en 2012. Le montant était de CHF 900'000.-, ce qui apparaît aujourd'hui comme nettement insuffisant.

La Confédération a approuvé cette mesure en 2012 et accordé un financement fédéral. Une fois la mesure approuvée par la Confédération, il n'est plus possible de corriger le montant, Dès lors, la subvention de l'Agglomération était fixe dès cet instant et il n'était plus possible de la modifier.

Le Conseil communal a tiré déjà en 2012 les conclusions qui s'imposaient en constatant la sous-évaluation de certaines mesures dans le cadre de l'Agglo. Par exemple, les mesures,

aussi validées en 2012, comme le passage inférieur de Cormanon pour lequel un crédit a été voté ici même au mois de juin passé, cette subvention a été fortement réévaluée et l'Agglomération a accordé une subvention spéciale, ce qu'elle ne faisait pas auparavant. Les mesures contenues dans le plan d'Agglomération de 2^{ème} génération qui étaient en priorité B et qui sont devenues des priorités A en 2016 ont, elles, pu faire dans l'intervalle l'objet de réévaluations formelles. Ainsi, pour la TransAgglo entre Avry et Villars-sur-Glâne, le prix de référence a été fortement réhaussé. Pour ces mesures de planification et de subventionnement comme le passage inférieur de Cormanon, l'appel d'offres a été réalisé avec l'aide d'un bureau d'accompagnement qui a permis de juger non seulement de la précision financière de l'offre, mais également de la pertinence et de la cohérence des choix techniques.

Comme il est mentionné dans le message, nous avons mandaté un architecte paysagiste pour être au clair avec les mouvements de terrains et des différentes modifications générales pour intégrer ces coûts directement dans la phase de projet. Ce genre d'appui est devenu la règle.

En ce qui concerne les commandes complémentaires qui sont mentionnées dans le rapport, elles ont eu lieu à partir du début du chantier en septembre 2019 jusqu'en mars 2020. A cette date, celles-ci ne dépassaient pas la marge de dépassement tolérée. Ce n'est qu'à l'automne 2020 que les métrés finaux (c'est-à-dire les quantités finales de béton, de mouvement de terrain, etc.) sont arrivés. C'est à ce moment-là seulement qu'il est apparu qu'il y aurait un dépassement conséquent. Les métrés finaux sont arrivés au compte-goutte. Les entreprises et le bureau ont tardé à transmettre les métrés. Les dernières factures et discussions sur les montants encore en jeu ont eu lieu entre janvier et mars 2021. Il reste aujourd'hui encore deux factures à payer, une que nous devons encore recevoir et l'autre pour un montant de CHF 62'000.-. Le montant total payé à ce jour est de CHF 1'472'018.- ce qui fait que nous sommes exactement dans le tir de la demande complémentaire.

Je préciserai également que les prestations concernant la définition du concept couleur ainsi que le motif des tôles perforées des garde-corps ont été comptabilisés sur le compte de fonctionnement 6150.3260 Appui technique en sous-traitance pour un montant de CHF 10'000.-. A ce stade, je n'ai pas d'autres précisions à donner. Je reste à votre disposition pour les questions.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. Mme Buchs

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Accablant, c'est le mot qui vient à notre esprit, quand on découvre ce message relatif au crédit complémentaire.

Cela fait 11 mois que cette passerelle a été inaugurée. Inaugurer une passerelle pour la mobilité douce pendant une campagne électorale, cela réussit bien. Par contre, présenter le dépassement du budget cela assure moins.

Faut-il rester sur une impression de gestion délicate d'une campagne électorale ou sur une véritable négligence ? Qu'est-ce qui est pire ?

Le dépassement du budget aurait dû être identifié au printemps mais au plus tard en été 2020. Et un crédit supplémentaire aurait dû être soumis à la Commission financière et au Conseil général au plus tard en automne 2020.

Le nouveau règlement communal des finances est pourtant clair : *le Conseil communal doit soumettre un crédit supplémentaire au Conseil général à partir d'un dépassement de 10%*. Nous arrivons à un dépassement d'environ 22%.

Renvoyer la faute à pas de chance, au Covid, à la météo, et toujours et encore au Canton est inacceptable quant au suivi financier d'une telle construction.

Ce soir, nous sommes satisfaits d'entendre les paroles de M. le Syndic qui montre que de cette erreur de nombreuses leçons ont été retenues.

Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne recommande au Conseil communal et aux Services de l'Administration communale concernés d'effectuer une analyse approfondie des raisons qui ont conduit aux surcoûts du projet et d'identifier des mesures correctrices pour améliorer la gestion des projets par la Commune et ses services. Il attend que ces mesures soient présentées de façon formelle au Conseil général.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dousse.

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert du Conseil communal avec grand intérêt.

S'il reconnaît que la situation liée au Covid 19 a entraîné des retards et des coûts supplémentaires non prévisibles, il s'étonne que certaines dépenses essentielles liées à la sécurité et aux accès n'aient pas été planifiées dès le début du projet, voire en cours de construction et soient portées à sa connaissance seulement si tard dans le projet.

L'article 9d) du Règlement communal des finances stipule que « *le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire de la dépense concernée et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de CHF 60'000.-.* » Ce montant maximal a été largement dépassé dans ce cas-ci.

Bien que le groupe Le Centre remarque que cet argent a bel et bien été engagé pour des dépenses qu'il juge nécessaires et inévitables, il est surpris d'être ainsi mis devant le fait accompli, les factures ayant déjà été payées. La situation était extraordinaire mais la procédure, elle, est ordinaire.

Le groupe Le Centre regrette l'absence de justifications du non-respect de cet article du règlement communal dans le message du Conseil communal. De plus, il demande au Conseil communal de préciser les moyens et procédures qu'il compte mettre en place afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Le groupe Le Centre suivra avec grande attention les réponses données par le Conseil communal durant cette séance et sollicitera une interruption de séance avant le vote afin de décider s'il juge ces dernières satisfaisantes.

Gageons que les réponses liées à ce message réalisé à cheval sur deux législatures ne soient pas comme une passerelle sans rampe d'accès, insuffisamment travaillées, et nécessitent des éclaircissements supplémentaires.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Pour changer, je me permets de prendre ici la parole non pas au nom du groupe socialiste, ni en mon nom personnel, mais au nom d'enfants qui, sont censés être les bénéficiaires d'une partie des réaménagements réalisés ici à Villars-Vert à la suite des travaux de la passerelle.

En effet, ces réaménagements auraient dû susciter la joie des enfants surtout des Riders, puisqu'ils ont conduit à la réalisation d'un petit skatepark.

Voici ce que m'a écrit un jeune Rider déçu à ce propos :

« Le skatepark de Villars-Vert est équipé de modules qui ne correspondent pas aux besoins des jeunes du quartier. Pour les petits, seule la bosse est utilisable. Les plus expérimentés ne peuvent pas rouler sur les autres modules parce qu'ils sont soit mal placés, soit mal conçus. Par exemple, la bosse est trop large et pas assez haute. Si on essaie de sauter sur les rampes en béton, on atterrit inmanquablement dans le gazon.

C'est pourquoi le skatepark de Villars-Vert reste toujours vide, tandis que celui de Beauregard est toujours plein... à tel point qu'on ne peut plus y circuler.

Ce qui serait cool, c'est que Villars-sur-Glâne avec les autres communes du Grand Fribourg puisse enfin investir ensemble dans un grand skate-park au lieu de construire ici et là de minuscules skateparks. Et si vous construisez un skate-park, la prochaine fois, demandez des conseils aux Riders pour le design ».

Les mots de cette jeune personne semblent suffisamment explicites, je n'ai donc rien à ajouter.

M. Gaël Gobet, Président. Ne dit-on pas que la vérité sort toujours de la bouche des enfants ! D'autres interventions ? Mme Ortner Gaillard.

Mme Sophie Ortner Gaillard, Conseillère générale. Voilà presque une année que la fameuse passerelle de Villars-Vert a enfin pu être inaugurée, à la satisfaction de tous les usagers, aussi bien celle des automobilistes qui ne doivent plus attendre pour laisser passer les piétons, que celle des adeptes de la mobilité douce qui se sentent davantage en sécurité.

Malheureusement, le sujet n'est pas encore clos, puisqu'il s'agit aujourd'hui d'accepter un crédit complémentaire. Le message nous donne plusieurs bonnes raisons à ce dépassement de crédit, que nous ne mettons pas en doute. Nous regrettons toutefois de découvrir cette situation aussi tardivement. Il nous semble qu'au moment de la rentrée des soumissions au plus tard, il aurait été opportun d'en informer le Conseil général des coûts de ces imprévus.

Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS accepte le crédit complémentaire, tout en appelant le Conseil communal à une gestion plus rigoureuse à l'avenir. S'il est nécessaire de mandater

des bureaux spécialisés pour le suivi de chantier de cette envergure, il n'en reste pas moins que les compétences doivent être assurées au sein de l'administration communale pour superviser et coordonner de tels projets. Que cette expérience puisse servir de leçon pour les futures infrastructures à réaliser sur le territoire de notre Commune.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Dans des projets de construction il peut y avoir des dépassements de crédit. Surtout si le devis a été fait soigneusement et sans réserve. Un projet d'une telle durée peut engendrer des surcoûts.

Par contre, pour le groupe PLR-PVL, il est incompréhensible que l'ancien responsable du dicastère n'ait pas présenté ce dépassement de crédit au moment où il s'est rendu compte ou plutôt où il aurait dû se rendre compte du dépassement. Est-ce un hasard ou parce qu'il y a eu les élections ? Nous avons déjà entendu cette question ce soir !

Nous voici aujourd'hui devant ce message relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert. Une passerelle qu'on doit, comme les goûts varient, je parle de mon appréciation subjective, décrire comme étant moche et il faut chercher loin pour trouver aussi moche. On pourrait croire que le but est de nous faire croire qu'elle était là depuis toujours ou plutôt depuis l'ère où l'on portait aussi ces cheveux en mode « VoKuHiLa » et cela même notre cher François Eugster, architecte de profession, quelqu'un qui s'y connaît très bien, a toujours demandé à ce que le projet soit mis au concours pour qu'on ait quelque chose de joli comme porte d'entrée de notre belle Commune. Mais ce n'est pas le thème de ce soir.

Revenons à ce dépassement de crédit. On peut lire dans le message que le dépassement a principalement été causé par le fait que le projet initial s'est « essentiellement concentré sur la passerelle, la rampe et la structure porteuse. Par contre, l'accès à la passerelle, l'aménagement des talus et les mouvements de terre n'ont pas été pris en compte. On a, dès lors, planifié une « jolie » passerelle qui se situe n'importe où, mais surtout pas sur un accès d'autoroute ? Est-ce que les responsables du projet au sein de l'administration communale ainsi que le bureau d'ingénieur mandaté se sont déplacés une fois sur place ? Comment peut-on oublier de faire des accès à une passerelle ? Comment peut-on oublier qu'il est nécessaire de faire des terrassements ? Et qu'il est également nécessaire de dévier la circulation pendant les travaux ? Personnellement, j'ai de la peine à comprendre une grande partie de la justification des surcoûts.

De plus, les surcoûts survenus sur le renouvellement des conduites à hauteur d'environ CHF 40'000.- ne sont même pas intégrés dans le dépassement de crédit mais vont être payées à part par le compte des eaux.

Il faut dire que le projet a été tellement malmené que nous avons cru à la fin 2019 qu'il faudra que CHF 260'000.- pour le budget d'investissements 2020. Mais non, c'est une somme trois fois supérieure qu'il faut payer, soit CHF 918'000.- On se demande, pourquoi de telles différences et où était l'ancien responsable du dicastère dans la gestion de ce projet ?

Les prestations ont apparemment été fournies et les factures payées. La marge de manœuvre du Conseil général est, dès lors, très limitée. Toutefois, nous avons espéré que le Conseil communal aurait appris quelque chose de ce projet. Mais non, absolument rien de « lessons learned » dans le message. L'ancien responsable du dicastère s'est limité à constater que pour un tel projet, un suivi financier rigoureux est évidemment de mise et qu'il aurait fallu planifier plus tôt les travaux complémentaires et plus vite informer le Conseil général. Oui ! c'est bien cela ! Alors pourquoi cela n'a pas été fait ? Peut-être à cause des élections !

Dans le futur, il faudra préciser dans un tel message, selon l'art. 9 al. 2 de notre règlement communal des finances, « les conséquences néfastes » qui seraient survenues si l'engagement d'une charge ou d'une dépense aurait été ajournée.

Mais comme ce règlement communal n'est entré en vigueur que le 1^{er} janvier 2021, il ne faut pas encore les dénommer dans le message actuel.

Au moins des remarques sur les adaptations de gérance d'un projet envisagé au sein du Conseil communal suite à cette expérience aurait été la moindre leçon à tirer de cette mésaventure et avec cette sous-estimation du projet soumis à la Confédération, la partie subventionnée est plus basse que prévue.

Le groupe PLR-PVL avait discuté le renvoi de ce message. La discussion n'ayant pas démontré un résultat clair, le groupe PLR-PVL a décidé de laisser la liberté de vote pour ce message demandant un crédit complémentaire.

Par contre, le groupe est unanime qu'il n'y a pas lieu de prévoir encore d'autres aménagements dans le secteur, comme le Conseil communal entend encore les exécuter et les appelle des « détails encore à faire ».

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Suite à l'intervention de Mme Bernhard pour notre groupe, j'interviens à titre personnel.

Si nous étions au Grand-Conseil, notre groupe demanderait la création d'une commission d'enquête parlementaire car le nombre de dysfonctionnements dans ce dossier est important et la crédibilité de gestion du Conseil communal est en jeu !

Je souhaite vivement qu'un rapport approfondi du Conseil communal avec les conclusions qui ont été tirées de cet échec financier tant au niveau de l'aspect technique, que juridique, que du suivi financier soit présenté à notre Conseil.

Lors du Conseil général du 24 juin 2020 nous avons voté plus de 10 millions de crédit pour la TransAgglo qui est financée pratiquement à 100% par l'Agglomération. Nous comptons sur le fait que l'évaluation a été faite correctement et que nous n'aurons pas de surprise car l'ampleur est dix fois plus importante que la passerelle !

Nous l'avons également vu dans le message précédant et comme l'a soulevé le Président de la Commission financière, le bureau mandaté n'a également pas été totalement à la hauteur. Faut-il revoir nos prestataires, revoir les processus internes, revoir les cahiers des charges, revoir la gouvernance ? La question est ouverte.

Le budget de l'Ecole du Platy a été excellemment tenu et il y avait une Commission de bâtisse qui veillait au grain...est-ce la solution pour nos ouvrages importants ? C'est au Conseil communal de tirer les enseignements et il faut le faire.

J'espère ne plus entendre parler de cette passerelle si ce n'est que pour nous présenter le rapport demandé.

M. Gaël Gobet, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Un dépassement de crédit peut arriver, mais ce qui me chagrine et pour donner une image, c'est que l'on puisse commander une voiture et qu'à la livraison, le vendeur nous dise que les ceintures de sécurité sont en options et qu'il faille à nouveau sortir le chéquier.

Cela a de quoi faire sourire, mais nous y sommes : une passerelle avec des barrières en options ! Cela n'est malheureusement pas une blague et cela tiendrait presque de l'erreur essentielle.

Pour ma part et encore une fois, un dépassement de crédit est acceptable. Mais dans le cas présent, uniquement après retranchement de la part de subvention à laquelle notre Commune aurait eu droit pour un travail exécuté dans les règles de l'art.

Ma question : quelles mesures comptent prendre le Conseil communal pour actionner la responsabilité de certaines parties au projet et limiter l'impact financier ?

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. « Une passerelle piétonne, c'est bien. Mais une belle passerelle piétonne c'est encore mieux. Sachant que nous nous trouvons dans une entrée majeure de Fribourg, je suis déçu, à titre personnel, de l'architecture proposée pour cette passerelle. Manque d'audace, manque d'idée, manque de moyens, que sais-je ! »

C'est par ces mots que débutait mon intervention lors de la séance du Conseil général du 02.10.2014 qui vous proposait d'améliorer l'esthétique de la passerelle aujourd'hui réalisée.

On relèvera tout de même que pour tenter d'améliorer l'esthétique, une artiste a été mandatée tardivement pour essayer de sauver ce qui pouvait l'être. Et nous apprenons ce soir que le montant de cette dépense n'est même pas intégré au coût de la passerelle.

Je vous présentais au beamer les images que je vous représente, ce soir, juste pour le plaisir et surtout parce qu'elles ne figurent pas dans les archives du procès-verbal de l'époque.

Je terminerai en citant M. Marmier en page 20 du procès-verbal du 02.10.14, je cite : « *Je dirais quand même, M. Eugster, que vous avez oublié de nous indiquer le devis de ces passerelles ! Je vais quand même citer notre très apprécié Ministre des finances jusqu'à aujourd'hui, M. Perroud, aurait dit : « Mais ayez un peu de bon sens, ne dépensez pas trop d'argent. L'important c'est qu'on puisse passer. Il ne faut pas non plus exagérer à chaque fois ».*

Vous aviez raison M. Marmier, l'important c'est qu'on puisse passer. Pour le reste, il faudra repasser.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vais répondre aux différentes interventions. Par rapport à la temporalité, comme je l'ai expliqué, les entreprises nous envoient les quantités exactes des mouvements de terre, des métrés, etc. avec beaucoup de retard. Pas plus tard qu'aujourd'hui, pour la route de Matran pour ne pas la citer, dont le chantier est terminé depuis quelques semaines, les grandes entreprises de la place ne sont pas pressées de finaliser les métrés et nous disent qu'il ne faut pas compter les recevoir avant le mois de septembre. Elles ont reçu leurs acomptes, comme c'est la norme, et ne sont pas pressées d'envoyer leur décompte final car elles priorisent les projets en cours et construisent durant les beaux mois et ne s'occupent des décomptes finaux que tardivement. Dès lors, nous recevons les décomptes finaux très tardivement.

A l'automne 2020, nous étions encore en phase de négociation avec les chiffres que nous avons reçu. Les Services ont fait un très grand travail pour vérifier les données et diminuer au maximum le dépassement et à ce moment-là, il était impossible de dire publiquement combien on était prêt à payer. Si je vous avais soumis un message à ce moment-là, sans disposer des derniers chiffres qui nous sont parvenus qu'au mois de mars de cette année, avec le prix que nous étions prêt à payer, nous n'aurions perdu toute marge pour négocier, car les messages au Conseil général sont publics. Effectivement, nous avons raté la coche au moment des soumissions qui étaient conformes au budget. Si nous avions effectué une nouvelle analyse les travaux à exécuter avec un bureau meilleur en génie civil, nous aurions pu peut-être déceler certains manques. Par contre, en l'espèce, le montant à présenter était impossible à établir pour l'automne 2020.

Pour les remarques de Mme Polito au sujet du stakepark, je laisserai mon collègue, Pierre-Emmanuel Carrel, vous répondre. Par rapport aux remarques de Mme Bernhard sur l'aspect subjectif, je ne me prononcerai pas.

Au sujet des terrassements, ils n'étaient pas inexistantes mais ils ont été largement sous-estimés par rapport aux mesures de sécurité de la semi-autoroute. Il y a eu des discussions avec la Police cantonale en 2012, puis en 2019. Mais entre-deux les personnes n'étaient plus les mêmes et les exigences avaient changé.

Par rapport aux leçons apprises, je l'ai évoqué dans mon intervention initiale, tous les devis de l'Agglo ont été revus et corrigés massivement à la hausse comme par exemple le passage

inférieur à la route de Cormanon pour lequel l'Agglo attribuait une subvention initiale de CHF 1'500'000.-, elle attribuera au final une subvention de CHF 4'200'000.-. De ce côté-là les choses ont été faites, mais je conçois que dans d'autres domaines comme le suivi ou l'évaluation des risques surtout avec un grand décalage, nous aurions pu faire mieux.

Pour ce qui est des dommages et intérêts, les travaux qui ont été faits correspondent à ce qu'il était nécessaire de faire. Dès lors, le dommage est de ne pas avoir eu les informations en temps opportun, mais il n'y a pas de dommages et intérêts à avoir. Ce n'est pas parce qu'il y eu des éléments qui ont manqué dans la planification que nous ne devons pas les payer alors qu'ils ont été effectivement construits.

Concernant la remarque de M. Eugster, je pensais bien que vous alliez nous représenter votre intervention de l'époque. Si le montant était déjà sous-estimé avec le projet réalisé, en se remettant dans le contexte politique de l'époque et que si le Conseil communal avait validé des montants supérieurs pour ce projet, je ne pense pas que le Conseil général l'aurait suivi. Je conçois que le projet aurait pu être de meilleure qualité avec une note spéciale architecturale et je comprends que cela vous tienne à cœur étant donné que vous êtes architecte. A l'époque, le Conseil communal a essayé de comprimer les coûts et il en a résulté par un dépassement.

Une partie des leçons ont été apprises à notre sens. Tous les projets de la TransAgglo font l'objet d'un accompagnement avec un bureau d'assistance aux maîtres d'ouvrage BAMO. L'accompagnement de détail telle qu'une commission de bâtisse sera à discuter au cas par cas par le Conseil communal qui vous communiquera ce qu'il entend faire.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je remercie Mme Polito d'avoir porté ce témoignage à ma connaissance ce soir. Le skatepark de Villars-sur-Glâne est une ancienne histoire. J'ai déjà eu des réunions avec des adolescents et ce que nous avons fait à Villars-Vert est plutôt un skatepark pour les enfants étant donné qu'il y a déjà un skatepark pour les adolescents à Beauregard.

J'ai pris note que les enfants n'arrivent peut-être pas à bien utiliser les différents modules et je vais étudier cela de près. J'utilise la passerelle régulièrement et j'ai tout de même vu des enfants qui utilisaient normalement le skatepark. Toutefois, je reconstruirai cet élément et j'apporterai des réponses ou des changements à ce skatepark qui je le rappelle est uniquement prévu pour des enfants.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je remercie M. Marmier pour ses explications, toutefois, je n'ai pas eu d'explication concernant le rapport demandé sur les processus qui n'auraient pas été respectés. Est-ce que vous désirez prendre position directement ou est-ce que je dois passer par une intervention parlementaire pour l'obtenir ?

M. Gaël Gobet, Président. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Il m'est difficile de vous répondre directement, je souhaite en discuter avec le Conseil communal et pour cela je solliciterais également une interruption de séance.

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné que Le Centre avait également demandé une interruption de séance, je vous l'accorde pour cinq minutes.

La séance est interrompue de 23h03 à 23h10.

M. Gaël Gobet, Président. Suite à cette interruption de séance, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je peux confirmer à M. Grangier que le Conseil communal va établir un rapport avec des éléments précis pour montrer la marche à suivre et quand est-ce que les calculs et les négociations se sont faits avec les entreprises pour que vous puissiez avoir une vue d'ensemble et la manière dont sont conçus les projets depuis lors pour démontrer qu'une partie des choses a été amélioré.

Je laisserai M. Carrel, Responsable des finances vous donner également un complément d'information.

M. Gaël Gobet, Président. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Lorsque cette affaire est arrivée sur la table du Conseil communal, respectivement du Service des finances, j'ai bien failli tomber de ma chaise !

Aujourd'hui, nous ne sommes pas devant vous sans avoir déjà essayé de déterminer les causes de ce dépassement. Je peux comprendre votre courroux et si vous avez l'impression que les factures sont régulièrement arrivées et que le Conseil communal les a payées alors même que le crédit était dépassé, ce n'est pas du tout le cas de figure. Comme l'a mentionné M. le Syndic, les factures sont arrivées à la fin de l'année 2020 lorsque les métrés étaient enfin connus et, à ce moment-là, le Conseil communal a entrepris des discussions avec toutes les entreprises y compris avec l'ingénieur pour essayer de savoir ce qui s'était passé.

S'agissant du dommage, les quantités étant là et la passerelle terminée, on peut difficilement construire un dommage de la Commune dans la mesure où elle n'a pas payé des prestations qu'elle n'aurait pas reçues.

J'aimerais aussi relever, comme Mme Bernhard l'a fait, que le règlement communal des finances est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Il n'était donc pas encore en vigueur au moment des faits mais pensez bien que ce règlement est sur la table de chevet du Conseil communal et encore plus de celle du Service des finances et qu'il sera respecté à la lettre.

Je terminerai par mentionner qu'il y a sept ans ou presque que je suis à la tête du dicastère des finances et c'est la première fois que nous sommes face à un dépassement de ce genre. Il est regrettable et le Conseil communal en tirera des conclusions, mais comme l'a mentionné M. Karati, cela peut arriver mais cela ne devrait pas arriver.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Au vu des points évoqués de part et d'autre ce soir, le groupe Le Centre propose le renvoi du message afin que le Conseil communal puisse l'assortir d'explications, du rapport et d'autres demandes faites par le Conseil général ce soir.

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné qu'il a une demande de renvoi de cet objet, nous allons donc procéder au vote sur cette demande de renvoi.

Celles et ceux qui souhaitent le renvoi de ce message le manifeste par main levée.
Suite à un doute en ce qui concerne le bon décompte des voix, le Président fait revoter l'assemblée.

La demande de renvoi est refusée par 26 non, 21 oui et 2 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Nous pouvons donc passer au vote sur le message.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert pour un montant de CHF 274'653.80 TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 16'479.20, soit CHF 10'986.15 pour l'amortissement de 4 % et CHF 5'493.05 pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Suite à un doute en ce qui concerne le bon décompte des voix, le Président fait revoter l'assemblée.

Le message est accepté par 30 oui 14 non et 5 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Je propose que nous en restions là pour ce soir et que nous poursuivions à partir du point 9 de l'ordre du jour lors de notre séance de demain.

Je vous demanderai d'être ponctuel demain soir afin de pouvoir commencer la séance à 19h30 car il y a la feuille de présence à signer et qu'il peut y avoir une file d'attente. Je vous remercie pour votre participation active de ce soir et me réjouis de vous revoir demain pour le débat au sujet de la fusion du Grand Fribourg qui, j'en suis sûr, ne manquera pas de passion.

Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers. La séance est levée.

La séance est levée à 23 heures 24.

Approuvé le 14 octobre 2021

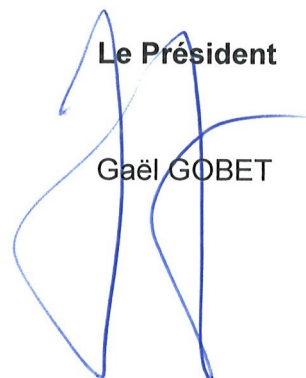
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Gaël GOBET

COMPTES 2020

Villars-sur-Glâne

UN AMAIGRISSEMENT PROVISOIRE

MOINS DE CHARGES

MOINS DE REVENUS

MOINS D'INVESTISSEMENTS



A. RÉSULTAT GLOBAL:

1) **Déficit budgétisé :** CHF 534'709

2) **Bénéfice réalisé:** CHF 749'231

3) **Différence:** + CHF 1'283'940

4) **Premiers comptes RFFA**

5) **Derniers comptes MCH1**



B. CAUSES MULTIPLES

1. Réduction des charges

- **0 : administration:** - CHF 504'148
- **9.4%**
- **1 : ordre public:** - CHF 159'789
- **12%**
- **2 : enseignement et formation:** - CHF 1'144'198
- **7.2%**



- **3 : culture, sports et loisirs:** - CHF 156'000
- **5.5%**
- **4 : santé publique:** + CHF 193'339
+ **3.9%**
- **5 : affaires sociales:** - CHF 719'479
- **7.9%**
- **6 : transports et communications:**
- CHF 223'475
- **4.7%**



■ **7 : protection de l'environnement:**

- CHF 319'763

- **38%**

■ **8 : économie:**

- CHF 16'234

- **11.6%**

Total réduction charges nettes 1-8:

- CHF 3'049'747

- **7.2% B20**

Reports et abandons définitifs



2. Revenus impôts ordinaires / ESTIMATIONS / B20

- **Réduction 10% COVID impôts PP** - CHF 2'560'000
 - **Réduction 15% COVID impôts PM** - CHF 2'999'740
 - **Réduction 50% COVID impôts capital PM**
- CHF 130'000
 - **Total réductions COVID** - CHF 5'685'740
 - **Bonus PM années antérieures** + CHF 1'851'153
 - **Malus PP années antérieures** - CHF 120'824
- Total réduction nette:** CHF 3'989.391



3. Impôts conjoncturels / bonne tenue

- **Gains immobiliers:**
 - CHF 1'057'745
 - + CHF 317'745 B20
 - + CHF 313'780 C19
 - (+50%)
- **Droits de mutation:**
 - CHF 2'704'988
 - + CHF 1'704'988 B20
 - + CHF. 369'324 C19
 - (+15%)
- **Successions et donations:**
 - CHF 324'870
 - + CHF 250'000 B20
 - + CHF 280'000 C19
- **Total bonus :** + CHF 2'300'000.00



C. INVESTISSEMENTS 2020

- **Bruts** : CHF 3'765'419
- **Nets** : CHF 960'893
- **B20** : CHF 6'179'878 net
- **Ralentissement général COVID**
- **Reports / réévaluations**



D. BILAN

- **Liquidités :** CHF. 8'610'001
- **Dettes :** CHF 79'000'000
 - CHF 1'000'000 C19
- **Taux moyen :** 0.882%
- **Provisions totales :** CHF 4'374'000
 - (-CHF 2'000'000 PF17)
- **Réserves :** CHF 16'037'871
 - + CHF 1'178'465 C19
- **Compte financier (trésorerie) :**
 - + CHF. 2'950'709
 - (excédent de recettes)



E. PERSPECTIVES

- **Inconnues** : COVID et ses effets ?
- **Bonnes nouvelles** 2021 (faits) :
 - PP : cas particulier
 - PM: par ex. Richemont:
 - Résultats au 31.03.2021 en hausse (comptes 2021)
 - Site Villars-sur-Glâne renforcé
 - Action CFR: + 42% en 2021
- **Baisse péréquation intercommunale:**

-	- CHF	8'983'144	net 20
-	- CHF	10'118'446	net 19
-	- CHF	1'135'302	

- **Prudence / priorisation/ budget 22**





Image DR

Passerelle Torfeld Süd, Aarau projet de HLS Architekten



Image DR



Photo DR

Passerelle de Levallois



Photo Raymonde Contensous



Photo DR

Passerelle de La Roche-sur-Yon



Photo DR



Photo DR

Passerelle Quai aux Fleurs d'Evry

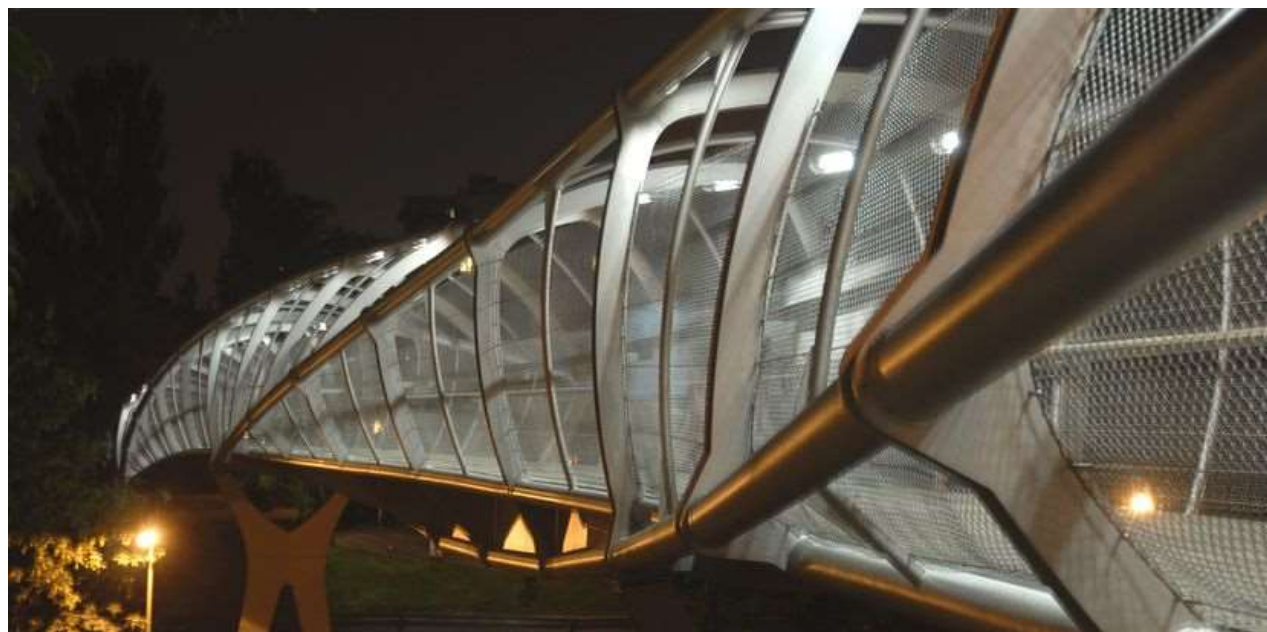


Photo DR

Passerelle Wildorf sur Arve à Genève



Photo DR



Photo DR

Passerelle Venlo



Photo DR



Photo DR